

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Bureau

Président : M. Matthieu Jotterand
Vice-président : M. Armando Couto
Secrétaire : Mme Deborah Mühle
Membres : M. Thierry Aeschbacher, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Thierry Brunier, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Emilie Fernandez, M. Smult Kouame, Mme Nancy Ruerat

Assistent à la séance :

Mme Corinne Gachet, Maire
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 6) Commission conjointe des sports et de l'environnement et du développement durable, séance du 31 mai 2021, rapporteur Mme Priscille DIA

Présentation du projet Genève Montagne

p. 523

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021**NOUVEAUX OBJETS**7) Projets de délibération du Conseil administratif

- a) 258-21.06 Agrandissement du columbarium – Crédit d'étude et de **p. 529**
Entrée en matière construction
Fr. 910'000.--
- b) 262-21.06 Acquisition de la parcelle no 5424 de Lancy en vue de la **p. 530**
Entrée en matière réalisation du groupe scolaire Lancy Pont-Rouge
Fr. 1'032'000.--
- c) 263-21.06 Renonciation à titre gratuit par la Fondation communale **p. 531**
Entrée en matière immobilière de Lancy aux droits de dépendance qu'elle
détient dans la parcelle 1755

RAPPORTS DE COMMISSION8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) 257-21.05 Examen et approbation des comptes 2020 de la Fondation **p. 534**
Arrêté communale immobilière de Lancy (FCIL) – Rapport de la
Commission des finances du 2 juin 2021 (Mme Emilie
FERNANDEZ)
- b) 259-21.05 Examen et approbation des comptes 2020 de la Fondation **p. 535**
Arrêté communale de Lancy pour le logement de personnes âgées
(FCLPA) – Rapport de la Commission des finances du 2 juin
2021 (Mme Emilie FERNANDEZ)
- c) **Vote** Examen et approbation des comptes 2020 de l'Association **p. 536**
des EMS de Lancy – Rapport de la Commission des finances
du 2 juin 2021 (Mme Emilie FERNANDEZ)
- d) M027-2021 Motion « Pour accélérer la transition écologique dans **p. 537**
Vote l'habitat lancéen » – Rapport de la Commission de
l'environnement et du développement durable du 4 mai
2021 et rapport de la Commission des finances du 2 juin
2021 (Mme Deborah MÜHLE et Mme Emilie FERNANDEZ)
- e) 255-21.05 Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud – Salaire **p. 540**
Arrêté minimum – Crédit complémentaire 2021 – Rapport de la
Commission des finances du 2 juin 2021 et rapport de la
Commission sociale du 7 juin 2021 (Mme Emilie
FERNANDEZ et M. Vincent MAYER)
- f) 261-21.05 Association intercommunale AFJ Genève Sud-Ouest – **p. 543**
Arrêté Salaire minimum – Crédit complémentaire 2021
(Fr. 346'634.60) Rapport de la Commission des finances du
2 juin 2021 et rapport de la Commission sociale du 7 juin
2021 (Mme Emilie FERNANDEZ et M. Vincent MAYER)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

- g) 256-21.05 Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud – Modification des statuts – Intégration Grand-Lancy – Rapport de la Commission sociale du 7 juin 2021 (M. Vincent MAYER) **p. 544**
Arrêté

NOUVEAUX OBJETS

- 9) Motions – Résolutions
- a) Projet d'abrogation du plan localisé de quartier no 28471 situé entre le chemin des Fraisières et le chemin des Voirets sur les parcelles 1106, 3845, 3848, 3457 et 3859 (R042-2021) **p. 545**
- b) Projet de modification de la loi no 28539 du 8 octobre 1993 modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 (R041-2021) **p. 548**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 10) Commission de l'administration, séance du 17 mai 2021, rapporteur Mme Véronique EQUÉY
- a) Point sur l'avancée des travaux relatifs à la refonte du système de classification des fonctions de l'administration lancéenne **p. 549**
- b) Divers
- 11) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 20 mai 2021, rapporteur Mme Deborah MÜHLE
- Révision du Plan directeur communal – zone villas **p. 552**
- 12) Commission des sports, séance du 31 mai 2021, rapporteur Mme Priscille DIA
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **p. 554**
- b) Divers
- 13) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 1^{er} juin 2021, rapporteur Mme Kristine BEUN
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **p. 554**
- b) Présentation de l'étude « Résilience climatique » **p. 554**
- c) Présentation du bilan carbone de la Ville de Lancy **p. 556**
- d) Divers
- 14) Commission des finances, séance du 2 juin 2021, rapporteur Mme Emilie FERNANDEZ
- Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **p. 558**
- 15) Commission sociale, séance du 7 juin 2021, rapporteur M. Vincent MAYER
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **p. 558**
- b) Désignation d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour le Terrain d'aventure Lancy-Voirets, en remplacement de M. Damien LE GOFF **p. 558**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021**POINTS FINAUX**

Propositions individuelles et questions

p. 558**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

M. Jotterand : Mesdames et Messieurs, bonsoir. J'ouvre la séance du Conseil municipal du 17 juin 2021. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs du public.

Je commence en vous demandant de vous lever, s'il vous plaît, afin que nous observions une minute de silence en l'honneur de M. Jean Vergain, qui était le père de M. Vergain et le grand-père de Mme Adam.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

M. Jotterand : j'excuse ensuite l'absence de M. Brunier, Mme Ruerat, M. Kouame, Mme Fernandez, ainsi que M. Di Salvo.

J'entame cette première séance de présidence en vous adressant ces quelques mots, comme il est de coutume.

Je commence avec une mauvaise nouvelle : il est d'usage pour l'ancien et le nouveau président d'offrir en fin de séance un apéritif, ce qui n'est malheureusement pas compatible dans de bonnes conditions avec les mesures sanitaires actuelles. Nous espérons toutefois pouvoir nous rattraper en septembre.

A ce sujet, comment ne pas évoquer les conditions exceptionnelles dans lesquelles cette législature a commencé. Mon prédécesseur avait entamé son discours en espérant que nous puissions réintégrer notre salle habituelle. Cela avait été chose faite en septembre, mais cela n'avait pas duré. A mon tour d'espérer qu'il en soit ainsi, mais j'espère également que cela sera durable – et même mieux, définitif !

Un grand merci aux services de l'administration qui se sont démenés pour permettre, malgré tout, la tenue de nos séances dans des conditions aussi bonnes que possible. Merci aussi à Monsieur Dérobert pour son année de présidence qu'il a parfaitement mené à bien, malgré les circonstances.

Merci également à vous toutes et tous pour la confiance que vous m'accordez en confiant la présidence du Conseil à celui qui en est, sauf erreur, son benjamin.

Lors de ce début de législature, il y a eu bon nombre de nouvelles personnes et l'intégration est forcément rendue un petit peu plus compliquée par les séances en visioconférence ou avec le port du masque et autres mesures sanitaires. Toutefois, les débats ont pu être nourris et constructifs et se sont déroulés dans le calme et la sérénité, même lorsque des sujets divisaient. Que cela continue ainsi !

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Enfin, vous l'aurez sans doute remarqué en début de séance, j'ai eu l'honneur de saluer la présence de Madame la Maire. Oui, Madame la Maire. Ce qui est une première pour Lancy. Pour que notre Commune demeure agréable et vivante et cela pour toutes et tous, l'abolition des inégalités et des discriminations est essentielle. Chaque pas dans cette direction est à souligner. Félicitations et tout de bon pour votre année de mairie, Madame Gachet !

Vive l'égalité, vive la démocratie, vive Lancy !"

L'assemblée applaudit.

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jotterand : nous avons reçu deux résolutions du Conseil administratif. Le Bureau n'en avait pas été informé au préalable. Celui-ci a donc majoritairement refusé de proposer de les mettre à l'ordre du jour. Toutefois, si le Conseil administratif souhaite maintenir sa demande, nous sommes tout ouïs.

Mme Gachet : oui, effectivement, le Conseil administratif souhaite porter ces deux objets devant vous ce soir.

M. Jotterand : pour que cela soit clair, il s'agirait d'un point 8a) Résolution « Projet d'abrogation du plan localisé de quartier no 28471 situé entre le chemin des Fraisiers et le chemin des Voirets, sur les parcelles 1106, 3845, 3848, 3457 et 3859 » ; et d'un point 8b) Résolution « Projet de modification de la loi no 28539 du 8 octobre 1993 modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (Création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 ». Les points 8 à 14 deviendraient donc 9 à 15.

M. Clémence : je remercie le Conseil administratif d'avoir présenté ces deux résolutions, néanmoins nous souhaitons suivre la recommandation du Bureau ne voyant pas d'urgence extrême à ces deux objets qui sont très formels puisqu'ils lancent des procédures, on peut tout à fait les déposer dans les délais pour le prochain Conseil municipal du mois de septembre. Donc, nous vous invitons à refuser cet ajout.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL comprend le positionnement du Bureau par rapport à la procédure et par rapport à cette demande de rajout. Néanmoins nous pensons que, étant donné qu'il s'agit d'un objet qui avait déjà été voté à la fin de l'ancienne législature et qu'il s'agit de formalités pour aller de l'avant dans ce projet, nous trouverions regrettable que cela ne puisse pas être traité ce soir. Donc, nous serions pour l'ajout de ces résolutions.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications à la majorité des membres présents.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2021

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Jotterand : nous avons reçu deux communications. La première est un e-mail d'un habitant qui se plaint de la recrudescence des tags dans son quartier. Le courriel a également été adressé au Conseil administratif qui a déjà répondu, nous le remercions pour cela, nous n'en ferons donc pas lecture et nous le considérons comme traité.

Nous avons également reçu un courrier de M. Brunier et je vais prier Mme Mühle de lire sa lettre.

Mme Mühle : (lecture de la lettre)

« Mesdames, Messieurs,

Je suis au regret de vous informer que je souhaite arrêter mes fonctions municipales pour des raisons de santé au 30 juin 2021.

Je souhaite également arrêter mon engagement au sein de la FCIL.

Je reste à disposition pour les formalités ainsi que la restitution du matériel de la commune.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Thierry Brunier »

M. Jotterand : au vu du délai de réception de la lettre, la prestation de serment de son successeur aura lieu à la rentrée.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Gachet : j'aimerais tout d'abord vous informer qu'au niveau de la constitution du Conseil administratif, M. Bonfanti prendra la vice-présidence, Mme Moyard sera membre et moi-même Maire.

Vous avez trouvé sur vos tables le compte rendu administratif et financier 2020. C'est une bible qui relève – enfin, ce n'est peut-être pas le bon mot *[rires de l'assemblée]* – c'est un document qui contient l'ensemble des prestations fournies à la population par rapport à Lancy. Vous avez vraiment une vision de l'ensemble des prestations fournies service par service, ainsi qu'un compte rendu financier de l'ensemble de l'exercice 2020. C'est une source d'informations extrêmement précieuse puisqu'il y a aussi l'ensemble des objets qui ont été traités par le Conseil municipal. Je ne peux que vous conseiller de le lire cet été.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Concernant la question de M. Aeschbacher sur la problématique des cyclistes sur la place du 1^{er}-Août, sachez que la police municipale a été extrêmement sensible à votre demande et qu'ils vont accentuer leurs patrouilles.

Concernant les loyers commerciaux, nous avons décidé, au niveau du Conseil administratif, de supprimer l'exonération dès le mois de juin, dès lors que les restaurants ont pu ouvrir tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, certes avec des restrictions, mais tout le monde a quand même pu rouvrir depuis le 30 ou le 31 mai. Raison pour laquelle nous avons suspendu notre aide et l'exonération des loyers et des charges commerciales.

M. Bonfanti : j'ai deux informations à vous donner. La première étant l'exposition qui a lieu actuellement à la Ferme de la Chapelle jusqu'au 4 juillet.

La deuxième étant la réponse du Conseil administratif à la question écrite de Mme Beun que vous avez reçue sur vos tables.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 040-2021 déposée par Mme Kristine BEUN

relative à l'objet suivant

Pollutions à répétition du ruisseau le Petit-Voiret avril et mai 2021

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En premier lieu, il sied de préciser que le Conseil administratif est très soucieux de la qualité des eaux des cours d'eau et nants, traversant le territoire lancéen. En ce sens, et malgré que le Voiret et le Petit-Voiret ne faisaient pas parties intégrantes de la résolution déposée et validée par le Conseil Municipal, les services techniques les ont bien naturellement intégrés dans les périmètres d'attention. En effet, l'ensemble de ces milieux naturels sont d'excellents indicateurs de l'état de la biodiversité de notre ville, tout en offrant des espaces singuliers et privilégiés pour les promeneurs et les enfants.

En sus et de manière plus large, l'Etat de Genève a constitué une « Gouvernance politique et technique de protection du Vallon de l'Aire » ; réunissant les représentants politiques des communes de Perly, Bernex, Confignon, Plan-les-Ouates, Onex, Lancy ainsi que Saint-Julien. Cet organe est présidé par le Conseiller d'Etat, Antonio Hodgers. Ce collège a pour objectif de répondre à la liste des doléances des associations et habitants limitrophes de l'Aire, dont la quantité et la qualité des eaux, est un des enjeux principaux. Etant précisé que ce collège est tout à fait unique à Genève, en termes de gestion/protection d'un milieu naturel.

En sus, et suite à la dépose de ladite résolution, le Service de l'Environnement et du Développement Durable (SEDD) a pris contact avec l'Office Cantonal de l'Eau (OCEau) afin de l'informer du souci communal relatif aux constats de pollutions à répétition et le sentiment d'inaction de l'autorité cantonale. En ce sens et dans le cadre d'une excellente collaboration avec ledit office, il a été convenu que les pollutions avérées seraient communiquées sur le site dudit service et que des échanges/études seraient coordonnées avec notre commune.

1. Y a-t-il eu des analyses concernant ces pollutions et qu'ont-elles données ?

Les trois appels sont bien présents dans la main courante du SIS. Pour ces trois cas, un officier du SIS s'est bien rendu sur place et a fait le même constat ; signes de mousse qualifiant plutôt

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

de la présence de pollen et de fait, il n'a pas jugé opportun d'interpeller l'OCEAU. Situation expliquant l'absence d'information sur le site de l'Office susmentionné.

2. Des analyses pourront-elles se faire au moins annuellement ?

En l'état non, étant une tâche cantonale et répondant à un protocole. Toutefois et dans le cadre de la Gouvernance de la protection du Vallon de l'Aire, des discussions ont été engagées afin d'augmenter la surveillance liée aux pollutions, dont les affluents pourront certainement bénéficier des évolutions d'analyses.

3. Qu'en est-il de la qualité de l'eau de ce nant ?

Une demande formelle de la Ville de Lancy a été adressée auprès du canton de Genève dont nous attendons encore un retour. Toutefois et indépendamment que l'on suppose d'une qualité des eaux médiocres dudit nant ; un enjeu est aussi la quantité d'eau présente tout au long de l'année.

4. Qu'est-ce que la commune de Lancy, responsable de son réseau d'égouts, a entrepris comme actions ou même a-t-elle été informée de ces pollutions ?

En sus de projets visant à renaturer le Voiret à la hauteur du terrain d'aventures (crédits d'investissements 2022) et à de multiples actions augmentant la perméabilité des sols (approvisionnement de fait ; les noues, nants ou mêmes rivières), la Ville de Lancy (STUM) en partenariat avec l'OCEAU a mis en séparatif la quasi-totalité du réseau de canalisations des eaux usées et claires. Pour le surplus, nous travaillons sur les derniers problèmes liés aux erreurs de connexion desdits réseaux et du phénomène de porosité de certaines canalisations en zone villa.

Non, la Ville de Lancy n'était pas au courant et ceci à l'image même de l'OCEAU, relatif à la décision du SIS de ne pas identifier les situations relevées, pour des pollutions.

En sus des réponses apportées aux questions écrites et en relation avec l'attention particulière apportée à la qualité des eaux de nos rivières, le Conseil administratif propose d'inviter l'OCEAU à une commission « Environnement et Développement Durable » à l'automne prochain afin de pouvoir vous apporter l'ensemble des éléments techniques inhérents à la protection des eaux.

*Damien BONFANTI
Conseiller administratif en charge
de l'environnement et du développement durable*

Mme Moyard : trois informations. J'ai enfin obtenu du Canton la réponse à la question de M. Aeschbacher concernant le nombre d'allègements par rapport aux normes anti-bruit sur notre commune. Pour rappel, ces allègements consistent en des acceptations par le Canton de valeurs qui sont un peu au-dessus des normes pour des raisons d'impossibilités techniques de pouvoir les faire redescendre en-dessous. Il y en a 64, ce qui correspond à 64 parcelles qui font l'objet de ces allègements. Ces parcelles se situent sur les routes suivantes : la route de St-Georges, l'avenue des Communes-Réunies, la route de St-Julien, l'avenue du Curé-Baud. Sachez encore que pour des modifications en cours, toutes les demandes actuelles d'allègements sont gelées, mais ces allègements-là sont, eux, en force, puisqu'ils datent d'avant le gel.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Deuxième information : j'avais été sollicitée par Mme Monod et par Mme Beun quant à des questions de circulation et de feux à la sortie du quartier de Pont-Rouge. Oui, je confirme, comme j'avais pu le dire par le passé, qu'il y a des demandes régulières de la part des habitants et habitantes de pouvoir à terme, le plus rapidement possible, tourner à gauche au moment de la sortie du quartier. Ce sera en principe effectif dès fin août. Ce qui fait que les trois mouvements – tout droit, à droite et à gauche – seront autorisés à la sortie. C'est en tout cas ainsi que c'est actuellement prévu par l'OCT et par le mandataire du Canton. Il y a également, pour diminuer les files, l'étude de faire éventuellement deux voies à la sortie du quartier, une pour aller à droite et l'autre pour aller à gauche, j'avoue ne plus savoir sur laquelle serait d'aller tout droit. Mais il y a une réflexion de ce côté-là pour éviter les enclonnements de véhicules à la sortie du quartier.

Enfin, la question m'avait été posée de savoir pourquoi, toujours à ce même carrefour, cela pouvait être extrêmement long d'attendre que le feu passe au vert. Il s'agit des mouvements au moment où il y a un tram qui arrive, étant donné qu'il a la priorité, il fait « se remettre à zéro » tous les mouvements, ce qui fait que l'on peut se faire « sauter son tour » et cela peut constituer un temps d'attente relativement long.

La troisième information consiste en ce que vous avez reçu sur vos tables, qui est une invitation à l'inauguration des aménagements extérieurs au pied de l'Etoile-Palettes dont nous avons déjà pu vous faire part à travers tous les efforts conjoints de presque tous les services de l'administration sur le dossier de l'Etoile-Palettes et plus largement du quartier. La toute dernière information du jour, c'est qu'il faut bien réserver mais cela ne se passera probablement pas à cette date. On avait déjà imprimé et je n'ai pas eu le temps de le dire à Mme Crisafulli qui a, du coup, distribué. Nous avons des problèmes avec l'autorisation pour la manifestation au niveau du Canton, qui pourrait ne nous être donnée que la veille et selon des modalités que l'on ne découvrirait que la veille. Ce qui rend la chose relativement impossible. On vous enverra un courriel quand on sera certain, mais je vous invite à réserver la date du 9 juillet, toujours un vendredi soir, à 18h00, au même endroit et avec le même concept et on espère que cette fois on pourra le faire puisque pour l'instant on ne nous laisse pas inviter les habitants et les habitantes, alors que c'est très exactement le but de cette soirée et donc nous préférons la repousser un petit peu pour qu'elle ait lieu dans de bonnes conditions plutôt que de la faire en happy few derrière des barricades avec des invitations, le tout dans une ambiance tout sauf festive. Je vous invite toutes et tous à venir le 9 juillet à 18h00.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Bonfanti : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Après de nombreuses années de discussion avec les représentants de la Fondation Genève-Montagne, le Conseil administratif vient à vous pour vous proposer de franchir une étape importante concernant le projet présenté à plusieurs reprises en Commissions de l'aménagement du territoire, des sports, de l'environnement et développement durable.

Depuis deux ans maintenant, des études ont été réalisées visant à intégrer des infrastructures sportives et culturelles et à rénover deux bâtiments sur une parcelle localisée au sein du PLQ de Surville et acquise par la Ville de Lancy lors de la précédente législature.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Le projet prévoit ainsi la construction d'un bâtiment entrant dans les gabarits du PLQ de Surville, intègre des blocs de grimpe extérieurs, complété par une restauration complète des bâtiments existants tout en respectant la qualité patrimoniale des objets en question.

Des études de marché ont démontré un intérêt certain pour la population pour ce type d'activités sportives. Des centres sportifs de ce genre ont pu naître en Suisse allemande et en Suisse romande. Malheureusement, à Genève, terre de l'escalade, les infrastructures manquent et ne répondent pas à l'engouement d'une partie de la population pour ce sport qui se veut intergénérationnel.

Le projet qui est discuté entre les autorités lancéennes et les représentants de la Fondation Genève Montagne permettra d'une part de pallier ce manque d'infrastructures dans la région mais il vise aussi à créer un vrai lieu de rencontre dans un quartier en pleine évolution. Murs et blocs de grimpe, restaurant pour les utilisateurs et les visiteurs, mais également pour les habitantes et habitants du quartier, lieu culturel pour sensibiliser la population à la montagne et locaux associatifs mis à disposition répondant aux enjeux que l'on défend toutes et tous depuis de nombreuses années à Lancy, à savoir le vivre ensemble.

Ce lieu est extrêmement bien localisé et desservi par des transports publics, tels que le tram ou les bus et bien entendu la gare de Lancy-Pont-Rouge à une dizaine de minutes à pied, ce qui limitera fortement les déplacements individuels motorisés.

Au niveau de la démarche, il est essentiel de rappeler que c'est bien la Fondation Genève-Montagne qui assume le pilotage du projet. Les services techniques de la Ville de Lancy ont accompagné la Fondation, mais l'ensemble des coûts liés directement à ce projet sont financés par ladite fondation.

Nous sommes arrivés à un moment charnière de ce projet, dans la mesure où la Fondation souhaite déposer une demande définitive en autorisation de construire afin que les services du Canton puissent préavisier et évaluer la faisabilité de ce projet.

Cette étape est onéreuse pour la Fondation et c'est pour cette raison que le Conseil administratif souhaite que le Conseil municipal puisse se déterminer sur la suite à donner à ce projet.

C'est aussi une étape qui permettra à la Fondation de définir plus précisément les coûts d'investissement et de fonctionnement de l'entier du projet. Dans quelques mois, la Fondation pourra consolider ces chiffres et les présenter au Conseil municipal.

Le Conseil administratif souhaite rappeler que vous devrez de toute façon vous prononcer par la suite au travers du droit de superficie octroyé à la Fondation Genève-Montagne. C'est donc bien le Conseil municipal qui aura le dernier mot sur ce sujet.

En continuité directe avec la précédente législature, le Conseil administratif soutient à l'unanimité ce projet ambitieux et par cette proposition ce soir, soumet donc aux membres du Conseil municipal l'acceptation d'instruire une demande définitive d'autorisation de construire pour le projet de la Fondation Genève-Montagne.

Je vous remercie.

M. Jotterand : avant d'ouvrir le débat, le Bureau souhaite lire, une fois n'est pas coutume, un rapport de commission d'information. Il s'agit du point 10) de l'ordre du jour – Rapport de Commission conjointe des sports et de l'environnement et développement durable du 31 mai, dont la rapporteuse est Mme Dia, qui a la parole.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

6) COMMISSION CONJOINTE DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 31 MAI 2021 – RAPPORTEUR : MME PRISCILLE DIA

Présentation du projet Genève Montagne

=====

Mme Dia présente le sujet : M. Bonfanti rappelle que la commune de Lancy a été approchée par les représentants de Genève Montagne il y a quelques années. Leur projet tourne autour de la thématique de la montagne, leur objectif est de construire un bâtiment ainsi qu'un grand mur de grimpe et de restaurer le bâtiment dit La Grange ainsi que son annexe, inscrits à l'inventaire du patrimoine.

Audition des représentants de Genève montagne

M. Bersot, Président de Genève Montagne informe que M. Besson est leur architecte. M. Amsler est membre de Genève Montage et M. Meisser travaille pour le bureau Viridis.

Sa présentation s'articule sur les points suivants : le projet Genève Montagne, le projet architectural, et enfin la végétation et le nature.

- le **projet Genève Montagne** a été initié par la Fondation Genève Montagne et l'association faîtière. Son objectif est de créer un centre sportif, culturel et social dédié à la montagne. Le projet est en phase de réalisation et deux blocs d'escalade ont déjà été érigés sur le site. La Fondation Genève Montagne a été créée en 2018 et est reconnue d'utilité publique. Elle est l'interlocutrice de la Ville de Lancy et est chargée de trouver des fonds pour le projet et d'assurer la pérennisation du Centre, dont la mission est à la fois sportive, culturelle et sociale.

La composante environnementale du site a été prise en compte et le projet respecte les trois piliers du développement durable, soit l'environnement, l'économie et le social. Du point de vue environnemental, le projet ne prévoit pas de parking mais favorise la mobilité douce et les transports publics.

Le Centre Genève Montagne comporte des infrastructures extérieures, soit les blocs et la slackline. Il y a une dépendance qui sera appelée à être la Maison des associations. Comme autre bâtiment, le projet comprend la maison de maître et un nouveau bâtiment. La Maison des associations correspond aux besoins énoncés par les membres de Genève Montage qui souhaitent avoir une salle pour faire des réunions, organiser des stammes ainsi que des bureaux.

Enfin, le nouveau bâtiment contiendrait un espace culturel et sportif. L'espace culturel serait composé d'une bibliothèque et d'un musée ayant des missions culturelles, patrimoniales, scientifiques et sociales.

- Le **projet architectural** fait partie du PLQ de Surville, la parcelle Aubert étant connectée au parc Chuit, il a pour objectif de créer un ensemble étant donné le caractère ouvert du site. Le projet de Genève Montagne se veut ouvert et connecté au parc Chuit.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Questions et remarques des commissaires aux représentants de Genève Montagne

Un commissaire pense qu'il serait intéressant de connaître le coût financier. Il rappelle aux commissaires un droit de superficie de Fr. 200'000.-- par an qui devrait revenir à la Ville de Lancy et souhaite connaître le plan financier et ce qu'il en est de la recherche de fonds.

M. Amsler déclare qu'au niveau du financement des travaux effectués à ce jour, les blocs ont été érigés grâce à un crowdfunding.

Il est actuellement possible de solliciter des fondations mais la contrainte est d'obtenir une autorisation. Les blocs ont été financés. Le crowdfunding permettra de financer les slacklines. Le dépôt d'une requête en autorisation de construire donnera les éléments pour savoir ce qui est constructible sur le site. Lorsque l'autorisation de construire entrera en force avec un volume construit confirmé, il sera alors possible de solliciter une fondation. L'enveloppe budgétaire est la même. Le financement des travaux, de 2019 à 2021, a été assuré. A la fin de l'automne, l'association souhaite déposer une requête avec le soutien de la commune.

Un autre commissaire souhaite savoir si le droit de superficie est toujours d'actualité, ce qui lui est confirmé.

Une commissaire souhaite pouvoir voir la maquette. Elle remarque que la zone de Surville est une zone extrêmement atteinte par la coupe d'arbres. Il a été mentionné que vingt-et-un arbres allaient disparaître.

Une autre commissaire félicite les représentants de ne pas oublier les écoles de Lancy, les enfants et les adolescents et demande s'il est possible d'imaginer par exemple un enseignement d'une demi-journée. M. Bersot répond que le centre aéré comprend tous les âges, y compris des adolescents. Le souhait de l'association est d'intégrer la maison de quartier du Plateau ainsi que les écoles.

Après le départ des représentants de Genève Montagne, des discussions internes ont lieu.

M. Bonfanti soutient que le Conseil administratif actuel et le précédent sont convaincus du bienfondé du projet. Il apporte des éléments très intéressants dans un quartier qui va être densifié.

Mme Gachet complète qu'au-delà du projet sportif, il y a une intégration, un accompagnement social (maisons de quartier). L'ensemble de ces éléments l'amène à soutenir le projet car il touche tous les axes de la politique communale.

Une commissaire souligne que c'est le caractère ambitieux et impressionnant qui génère des doutes car il n'y a eu que peu d'informations d'ordre financier.

Un autre commissaire trouve dommage de ne pas avoir invité l'ensemble du Conseil municipal car le projet est important. Pour sa part, il faut être attentif à la problématique financière et accepter que la commune cosigne la demande d'autorisation définitive de construire car ce n'est que lorsqu'elle entrera en force que des budgets de fonctionnement pourront être présentés.

Une commissaire voudrait savoir, avec ces enjeux environnementaux et naturels forts, quelle garantie a la commune comme propriétaire pour adapter le projet afin qu'il réponde aux enjeux en termes de nature.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

M. Hasler répond que comme propriétaire, elle peut contraindre ou orienter le plus possible ses partenaires (en respectant l'affectation). Le projet entre dans le cadre du PLQ. Comme propriétaire, la commune, lors du dépôt de la demande d'autorisation de construire, peut mettre ses conditions.

Après une proposition de vote de principe dans le cadre de la commission, proposition qui n'est pas retenue, un commissaire propose de soumettre ce sujet au Bureau et que celui-ci mette à l'ordre du jour le vote de principe à ce sujet après lecture du rapport.

Certains commissaires vont dans le sens d'une résolution, mais un commissaire rappelle qu'il faut soit une résolution, soit une proposition du Conseil administratif, soit un vote.

M. Jotterand : nous pouvons ouvrir la discussion par rapport à cette proposition du Conseil administratif.

M. Aeschbacher : le projet de Genève Montagne est un beau projet, englobant le sport, la culture et le social. Ce projet devrait également permettre la rénovation de deux bâtisses vétustes dans un merveilleux parc public.

Ce soir, nous sommes saisis d'une demande de vote de principe devant permettre au Conseil administratif de déposer une autorisation de construire. Le groupe PLR s'étonne de cette demande. En effet, comme l'a dit le Conseiller administratif délégué, le dernier mot reviendra au Conseil municipal lors du vote du droit de superficie. Alors, pourquoi ce soir demander à ce Conseil un vote de principe.

Nous aurions aimé avoir une présentation complète du projet avant de devoir nous positionner, avec notamment une présentation d'un véritable plan financier, comprenant une éventuelle rente pour le fameux droit de superficie.

Nous pensons donc que le Conseil administratif, en agissant ainsi, met un peu la charrue avant les bœufs. C'est pourquoi nous nous abstiendrons ce soir, ceci sans préjuger de notre position définitive lors du vote d'un éventuel droit de superficie en faveur de Genève Montagne, une fois que nous aurons enfin tous les documents souhaités et attendus depuis bientôt trois ans.

M. Haas : notre groupe, ou la quasi-majorité de notre groupe, depuis le début, a toujours marqué beaucoup d'enthousiasme pour ce projet et j'aimerais, en quelques symboles, ce soir vous dire pourquoi on le soutient. On a eu un excellent rapport, on a eu cette note, mais je voulais quelque part animer ce soutien de notre groupe et dire pourquoi c'est important.

On a beaucoup parlé du rayonnement de Genève avec la rencontre Biden-Poutine ; il manque le rayonnement de Lancy, et si on veut faire quelque chose pour le rayonnement de Lancy, s'il y a bien un projet qui va illustrer quelque chose de marque et qui va montrer les esprits, il y a des produits de marque où on voit le Cervin et on identifie tout de suite ce que c'est [*M. Haas sort un toblerone de son sac*]. Dans quelques années, tout le monde saura qu'à Lancy il y a un centre de la montagne. Cela nous paraît important.

Je vous rappelle aussi que Lancy a un collègue qui s'appelle collège de Saussure ; ce Monsieur a été l'un des pionniers de l'alpinisme et de la découverte des Alpes et si on a déjà un bâtiment important qui l'honore sur la commune, ce serait assez chouette de pouvoir mettre en valeur d'autres choses dans le bâtiment.

Deuxièmement, j'ai envie de vous montrer le dernier numéro de la revue Les Alpes, parce qu'il comporte trois éléments importants. Je sais que des gens ont été très loin dans les détails de la présentation. On voit par exemple qu'il y a des plantes qui disparaissent, il y a des problèmes

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

sur la faune, mais moi j'ai envie de faire confiance à un des partenaires principaux du projet Genève Montagne. Et pourquoi je suis tombé bêtement sur ce dernier numéro des Alpes, parce qu'en page de couverture il y a une plante menacée. C'est pour bien montrer que le club alpin a une véritable sensibilité et par rapport au projet de Genève Montagne, de savoir que ces gens seront derrière est important. Il y figure aussi deux informations qui ne sont pas anecdotiques, je vous rappelle qu'aux Jeux Olympiques qui auront lieu à Tokyo, il y aura pour la première fois l'escalade et l'escalade est un des sports où il y a le plus de pratiquantes féminines.

Je termine – j'ai pris le code couleur de la soirée pour mon mousqueton – c'est surtout pour vous montrer que cette dégaîne, le symbole, parce que quand on fait de la montagne, en fait on tire tous à la même corde, et quand on veut faire une ascension, en principe on a un objectif commun qui est d'atteindre le sommet, mais pour atteindre ce sommet il y a des voies différentes ; après ce qui compte c'est le lien qu'on crée pour atteindre l'objectif.

Voilà pourquoi j'ai amené ce petit objet et vous aurez compris qu'on est pour ce projet à 100%.

M. Clémence : ce dossier a un historique assez long que je ne vais pas reprendre ici, mais qui date de la précédente législature et notamment de l'acquisition de la parcelle en question. C'est vrai que chat échaudé craint l'eau froide, nous avons tout un historique sur cette acquisition avec notamment, à l'époque, la demande du parti socialiste, qu'il y ait un appel à projets qui soit réalisé.

Ce projet est le seul et unique projet qui nous a été présenté pour justifier de cette acquisition, et nous aurions souhaité avoir le choix entre différents projets. On me rétorquera qu'il n'y a pas énormément de projets qui pourraient être possibles avec un financement qui est nécessaire pour la rénovation de ces deux bâtiments patrimoniaux, mais en l'occurrence nous n'avons – et cela a été rappelé très justement par M. Aeschbacher – aucune garantie sur le financement de ce projet ni sur les investissements puisqu'aucune des fondations mentionnées ou non-mentionnées, mais qu'on croit deviner, ne s'est encore engagée sur ce projet et encore pire, nous n'avons aucun plan de financement sur le budget de fonctionnement de ce projet. Donc, nous ne savons pas, à l'heure actuelle, comment ce projet va tourner, quelles seront ses charges annuelles et surtout quels seront ses revenus qui permettront en particulier d'amortir la rénovation des deux bâtiments patrimoniaux et de verser à Lancy la rente de superficie à laquelle elle a droit de prétendre.

Nous souhaiterions, pour pouvoir, par hypothèse, soutenir ce projet qui effectivement présente certaines qualités, avoir toutes les garanties financières. Je vous propose donc de faire un renvoi en commission, respectivement un ajournement si vous préférez jusqu'à ce qu'un vrai plan de financement nous soit soumis. Celui-ci doit être possible d'être réalisé sur la base du projet qui nous a été présenté, même s'il est estimatif et pas définitif, il n'y a pas besoin d'obtenir une autorisation de construire pour faire un plan de financement, cela c'est une vaste blague. Donc, il faut absolument que nous ayons les garanties financières. Il est hors de question – je le dis déjà ici et je le répéterai lors de futurs débats sur cet objet, notamment au moment du droit de superficie – que Lancy mette la main au porte-monnaie pour ce projet, que ce soit sur les investissements ou le fonctionnement, et si nous n'avons pas les garanties aujourd'hui, c'est un risque majeur que dans quelques années le projet fasse faillite et que Lancy doive assumer l'entretien de ce site et respectivement le maintien des activités qui auront été développées. Il y a plusieurs cas précédents sur ce projet où Lancy a été amenée ou sollicitée pour mettre la main à la poche déjà maintenant alors qu'il n'y a pas encore de projet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Je vous invite à renvoyer ce projet en commission et attendre que des garanties nous soient données et qu'un plan de financement nous soit soumis.

M. Jotterand : quelle commission proposez-vous ? Ou un ajournement pur et simple ?

M. Clémence : soit un ajournement qui permettrait au porteur du projet de travailler ce plan de financement et l'on désajournerait ceci pour une commission. En tout cas, ce que je soutiendrai c'est un renvoi en commission, la même à laquelle a été présenté le projet précédemment, sauf erreur il s'agissait des sports et de l'environnement et développement durable.

M. Petite : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Nous voici appelés à nous prononcer sur la suite du projet de Genève Montagne. Je ne vais pas non plus refaire l'historique, mais ce dossier date déjà de 2017 avec l'achat de la parcelle en question par la Ville de Lancy. Lors des débats qui avaient présidé à l'époque, puisque j'ai fait comme le recommandent souvent les anciens de ce Conseil municipal, c'est d'aller relire les choses qui sont sur CMNet, donc j'ai fait mon travail, et je me suis rendu compte qu'à ce moment-là un certain nombre de personnes, notamment le groupe des Vertes et des Verts était favorable à ce projet. Dans la continuité des débats qui avaient eu lieu, le groupe des Vertes et des Verts ce soir partage ce constat qui a déjà été tiré d'un projet très intéressant, innovant, qui allie culture et sport, qui met en valeur une discipline, l'escalade, qui mérite d'être développé et qui apporte une vraie diversification des activités proposées sur la commune.

Mais aujourd'hui nous sommes appelés à nous prononcer, par le Conseil administratif, sur un développement du projet d'une toute autre envergure. Depuis trois ans, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Le Grand Conseil a adopté à l'unanimité en décembre 2019 une motion sur l'urgence climatique, le Conseil d'Etat lui a emboîté le pas en décrétant l'objectif de neutralité carbone en 2050. Notre Conseil municipal a adopté lui aussi une motion à l'unanimité en octobre 2019 sur la nécessité de réaliser un plan climat pour la Ville de Lancy. Dans le PLQ de Surville, dans lequel se situe ce projet, qui avait été préavisé favorablement par le Conseil municipal en 2014, les premiers immeubles ont commencé à sortir de terre durant cette dernière année. Nous avons été à cet égard je crois beaucoup à être abasourdis par le nombre d'arbres qui allaient être abattus pour faire place à ces 600 logements environ, dont nous avons besoin. Mais le nombre d'arbres nous a beaucoup surpris même si c'est nécessaire – plus de 300 arbres qui vont être abattus. C'est aussi parce que la sensibilité à cette question ces dernières années à Genève a beaucoup changé depuis trois ans.

Mais Mesdames et Messieurs, peu importe finalement l'intérêt de ce projet de Genève Montagne, peu importe les votes qui ont eu lieu ces dernières années, et peu importe les garanties financières que pourrait apporter la Fondation Genève Montagne. Le problème ici est plus profond. Le groupe des Vertes et des Verts est convaincu qu'il est irraisonnable de construire un bâtiment supplémentaire dans cette parcelle, en regard des qualités du site de cette parcelle. Bien sûr, on me rétorquera que le PLQ de Surville, tel qu'il a été adopté, prévoit un bâtiment dans la parcelle, mais souvenez-vous que lors de son élaboration entre les années 2000 et 2010, on ne parlait encore que très timidement, sinon pas du tout, d'îlot de chaleur, de biodiversité, de nature en ville, d'arborisation ou de transition écologique.

Il y a quelques semaines, dans le cadre du Plan climat de Lancy, nous avons appris que l'Université de Genève allait être mandatée pour réaliser une étude sur la résilience climatique de notre commune. Il va être question ces prochains mois de repérer les îlots de chaleur et d'émettre des recommandations sur la manière de les atténuer et surtout de conserver des îlots de fraîcheur. On pourrait évidemment parler des projections climatiques de température,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

si vous regardez, par exemple, tout le travail qui a été fait par un bureau d'études au niveau du Canton sur des projections de température à l'horizon 2045-2070, on voit très bien qu'en 2045 on pourrait se retrouver à Lancy avec des températures de 43 degrés dans certains secteurs de la commune pendant tout l'été.

Or, on sait depuis très longtemps maintenant que la végétation (les arbres, mais aussi les sols vivants) atténue les effets du changement climatique, par le rafraîchissement créé notamment par l'évapotranspiration des végétaux. Implanter un bâtiment sur cet espace aurait donc des conséquences importantes à ce niveau : la détérioration du cycle de l'eau par les travaux de terrassement très importants qui sont impliqués par le projet. Tout ceci alors même que nous voulons accroître la végétalisation de notre commune, et nous allons détruire l'un des derniers espaces libres, qui dispose d'un sol vivant, et qui constitue l'un des îlots de fraîcheur que le Plan climat que nous avons voté appelle de ses vœux. Et je ne parle pas évidemment de l'abattage, dont il a été question tout à l'heure, d'une vingtaine d'arbres.

Au-delà de ces questions d'adaptation aux changements climatiques, il y a une question paysagère très importante. C'est un site remarquable au niveau paysager avec une couronne d'arbres, avec un terrain en pente douce et l'on trouve finalement relativement peu de ce type de paysage dans notre commune. Et je ne parle pas non plus de la question de la biodiversité qui est extrêmement importante.

Enfin, pour terminer, il nous semble important, dans un contexte où à peu près plus de 1000, voire 1200 habitants vont venir habiter dans ce PLQ qu'un espace de délasserment soit conservé, pas seulement orienté sur la seule pratique de l'escalade, mais qui soit ouvert à plusieurs usages, la promenade, la détente, sans forcément des usages sportifs. Nous pensons qu'un bâtiment prêterait ces objectifs de qualité de cadre de vie que nous devons offrir à chaque Lancéenne et Lancéen et pour le futur de nos enfants.

Vous aurez donc compris que le groupe des Vertes et des Verts est tout à fait favorable au développement d'infrastructures sportives sur notre commune, mais que pour toutes les raisons évoquées, nous ne pouvons pas soutenir ce bâtiment créé à cet endroit qui endommagerait irréversiblement le site.

M. Jotterand : tous les groupes le souhaitant ayant pu s'exprimer, et comme nous avons une proposition de renvoi en commission, nous allons débattre de ceci et le voterons ensuite.

M. Aeschbacher : je vais m'exprimer sur l'ajournement que nous soutiendrons et si par hypothèse cela devait être renvoyé en commission, je souhaiterais que ce soit une commission ouverte à l'ensemble du Conseil municipal vu l'importance du sujet, et pas seulement aux sports et à l'environnement.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons commencer par voter l'ajournement ou si nous continuons à en débattre maintenant et si l'on vote l'ajournement, nous verrons ensuite si on le renvoie à la Commission sports et environnement et développement durable comme l'a proposé M. Clémence ou une commission avec l'ensemble du Conseil municipal comme le propose M. Aeschbacher.

M. Clémence : je rejoins la proposition de M. Aeschbacher de faire une commission ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, donc je retire ma première proposition d'une Commission sports et développement durable.

M. Jotterand : d'accord. Est-ce que vous souhaitez tout de même d'abord voter sur un ajournement ou est-ce que l'on va tout de suite sur la commission ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

M. Clémence : c'est M. Aeschbacher qui a proposé l'ajournement, donc je maintiens la proposition d'une commission ouverte.

M. Jotterand : M. Aeschbacher, voulez-vous voter sur l'ajournement ou l'on vote tout de suite pour la commission ?

M. Aeschbacher : je pense que l'on peut voter directement pour la commission et lorsque les personnes seront prêtes on pourra mettre cela à l'ordre du jour.

M. Bonfanti : comme je l'ai dit lors de l'exposé, il s'avère que nous n'avons pas d'informations complémentaires par rapport aux finances, dans la mesure où justement nous avons besoin de déposer cette demande définitive pour aller de l'avant. A partir de là, lorsque cette demande définitive aura été faite, on pourra rentrer vraiment en détail et la Fondation Genève Montagne pourra apporter des chiffres tant sur le fonctionnement que sur l'investissement. Mais vous pensez bien que cela fait 4 ans qu'ils travaillent là-dessus, qu'ils ont de toute façon des investissements qui sont derrière. Je ne connais pas de fondation ou d'association qui pourrait avoir un projet qui dépasse les Fr. 20 millions et qui pourrait se permettre de tourner en rond depuis 4 ans en faisant croire à tout le monde qu'il y a des fonds qu'ils n'ont pas. Donc, à un moment donné, il faut aussi que l'on puisse faire cela étape par étape et l'étape qui vous est demandée c'est la demande définitive en autorisation de construire et ensuite dans quelques mois, quand on arrivera à avancer, on pourra vous montrer ces chiffres en Commission des finances.

M. Jotterand : nous avons bien compris M. Bonfanti, cela dit nous allons voter la proposition qui est faite de renvoi à une commission ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.

Le renvoi en commission ouverte à l'ensemble du Conseil municipal est accepté par 14 oui, 13 non, 4 abstentions.

NOUVEAUX OBJETS**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**a) Agrandissement du columbarium – Crédit d'étude et de construction (Fr. 910'000.--)
(258-21.06)**

M. Bonfanti : le cimetière de Lancy, localisé à proximité immédiate de la place du 1^{er}-Août au Grand-Lancy, offre un cadre de qualité pour que les visiteurs puissent se recueillir. Ce cimetière offre une diversité de lieux en son sein répondant aux normes et aux attentes des visiteurs : les tombes à la ligne, celles avec emplacements réservés, le jardin du souvenir, les tombes funéraires et le columbarium, objet de cette entrée en matière. Ce lieu où l'on place les urnes funéraires est de plus en plus prisé et arrive tout doucement à saturation. Ainsi, afin de répondre aux nouvelles demandes d'emplacement d'urne et d'offrir des espaces adaptés à la demande de nos habitantes et habitants, tout en maintenant une qualité du site dans un calme permettant le recueillement, le Conseil administratif vous demande de faire bon accueil à ce crédit d'étude en le renvoyant en commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

M. Jotterand : en effet, le Bureau propose également le renvoi en commission, mais nous allons déjà voter l'entrée en matière si personne ne souhaite prendre la parole.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : le Bureau propose le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 30 oui, 1 non, 0 abstention.

b) Acquisition de la parcelle no 5424 de Lancy en vue de la réalisation du groupe scolaire Lancy Pont-Rouge (Fr. 1'032'000.--) (262-21.06)

=====
M. Bonfanti : le vote du crédit d'étude, et dans quelques mois du crédit de construction, permettra de réaliser un établissement scolaire de 16 classes devant entrer en fonction, nous l'espérons toutes et tous, à la rentrée scolaire 2023. Il s'avère que la parcelle où doit se construire l'établissement scolaire ainsi que le parc attenant est encore propriété de la FPLC (Fondation pour la promotion bon marché et de l'habitat coopératif). Dans le cadre du règlement du PLQ de Pont-Rouge no 29584, il était prévu que la parcelle en question, no 5179, soit transférée à la Ville de Lancy. Des négociations entre les autorités lancéennes et la FPLC ont permis de déterminer le prix de vente de Fr. 982'000.--, auxquels il faut ajouter les frais de notaire usuellement estimés à 5%, le prix de cette opération foncière se monte ainsi à Fr. 1'032'000.--. Il s'agit maintenant d'acter ce transfert de propriété par un vote du Conseil municipal afin que l'on puisse démarrer les travaux du groupe scolaire dans quelques mois. Pour cette raison, le Conseil administratif recommande donc aux membres du Conseil municipal de réserver un bon accueil à cette délibération.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : la proposition du Bureau consiste en une discussion immédiate. Est-ce qu'il y a des propositions contraires ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc en discuter immédiatement.

Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de la délibération qui aura lieu à la majorité qualifiée comme le prévoit la loi sur l'administration des communes et notre règlement.

Vu le plan localisé de quartier n°29584 adopté par le Conseil d'Etat le 29 septembre 2010 qui prévoit qu'une partie de la parcelle n°5179, appartenant à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), est dévolue à de l'équipement scolaire et sera vendue à la Ville de Lancy ;

Vu l'acte de division de la parcelle n°5179 déposée par la FPLC au Registre foncier le 25 août 2020 et qui a conduit à la subdivision de ladite parcelle et à la création de la parcelle n°5424 de 8322 m2 (ci-après « la parcelle ») ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Vu les besoins avérés d'infrastructures publiques en lien avec le développement du quartier de Pont-Rouge et en particulier la nécessité de construire des groupes scolaires afin de répondre aux obligations légales de la commune en la matière ;

Vu le vote d'un crédit d'étude pour la construction d'un parc et d'une école à Lancy Pont-Rouge lors du Conseil municipal du 29 octobre 2020 ;

Vu la communication du Conseil administratif durant le Conseil municipal du 27 mai courant concernant la possibilité de compléter la demande d'autorisation de construire en cours de traitement afin de réaliser un groupe scolaire complet sur le périmètre en question ;

Vu les négociations avec la FPLC ayant conduit à fixer le prix de vente de la parcelle pour un montant de Fr. 982'000.-- ;

Vu la date de livraison du groupe scolaire prévue pour la rentrée scolaire d'août 2023 ;

Vu l'article 30, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'032'000.-- (y compris les frais de notaire estimés à 5%, soit Fr. 50'000.--) destiné à l'acquisition de la parcelle 5424, sise au quartier de Pont-Rouge, PLQ n°29584, propriété de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), soit une surface de 8'322 m2 pour le prix de Fr. 982'000.--,*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, rubrique 2170.50400 puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif, rubrique 2170.14040,*
3. *D'amortir la dépense prévue au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023, rubrique 2170.33004,*
4. *De déléguer deux Conseillers administratifs pour signer tous les actes y relatifs,*

L'arrêté 262-21.06 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Renonciation à titre gratuit par la Fondation communale immobilière de Lancy aux droits de dépendance qu'elle détient dans la parcelle 1755 (263-21.06)

=====

M. Bonfanti : des mutations foncières doivent être effectuées dans le quartier de Surville ces prochains mois afin que notamment les bâtiments, les cheminements et les espaces non-bâti projetés dans le PLQ puissent se réaliser. Ainsi des parcelles aujourd'hui sur le domaine privé doivent être transférées au domaine public. Il s'agit notamment de la parcelle 1755 qui se trouve sur l'actuel chemin de Surville. Il s'agit d'une parcelle privée dépendante de plusieurs autres parcelles. Quand les ventes ont été conclues, tous les droits de dépendance posés sur la parcelle 1755 ont été soustraits pour pouvoir satisfaire aux conditions du PLQ. Cette parcelle doit être libre de toutes servitudes pour pouvoir la passer au domaine public. Le

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

3 décembre 2019, la Ville de Lancy a vendu une parcelle à la FCIL en divisant deux parcelles lui appartenant et en les réunissant en une parcelle que l'on appelle aujourd'hui la 5239. La FCIL y développe un bâtiment. Sur le plan d'équipement du PLQ, il est indiqué que le chemin de Gaimont, sur la parcelle 1755, va passer au domaine public, pour le reste le chemin passe sur domaine privé à proximité des futures tours. A la division/réunion de ces parcelles que le Conseil municipal a validée par une résolution, il y a eu un oubli lors de la vente, celui d'expurger les droits de la FCIL sur cette dépendance. Il est ainsi demandé ce soir par un vote sur le siège la possibilité de donner à la FCIL l'autorisation de supprimer gratuitement tous ses droits de dépendance. Sans cette validation, le chemin ne peut être mis au domaine public car il faut libérer totalement la parcelle pour pouvoir la diviser en deux. La 1755 sera divisée en 1755A, partie au domaine public, et 1755B, partie qui restera privée avec tous les droits qui sont liés à la parcelle privée. La clause d'urgence est aussi demandée par le Conseil administratif. En effet, des négociations ont eu lieu avec la République populaire de Chine, dont la mission diplomatique est localisée à Surville. Les représentants de la mission de Chine souhaite un chemin de fuite sur la future esplanade entre les deux tours qui doivent se construire. Sans cette clause d'urgence, le recours déposé par la mission de Chine empêche le traitement d'une demande définitive d'autorisation de construire, repoussant l'arrivée d'une entreprise dans le futur bâtiment et la mettant en grande difficulté. Le Conseil administratif vous demande ainsi de faire un bon accueil à cette demande par un vote sur le siège et en déployant la clause d'urgence.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : le Bureau propose également le vote sur le siège. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas, nous ouvrons donc la discussion immédiate sur cet objet.

Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de la délibération qui a également lieu à la majorité qualifiée.

Vu la délibération du 20 décembre 2018 par laquelle le Conseil municipal a notamment décidé :

- 1. De diviser la parcelle 2176 de Lancy, propriété de la Ville de Lancy, en deux sous-parcelles, soit la sous-parcelle 2176A, d'une surface de 6'357 m², et la sous-parcelle 2176B, d'une surface de 2'713 m² ;*
- 2. De diviser la parcelle 1387 de Lancy, propriété de la Ville de Lancy, en deux sous-parcelles, soit la parcelle 1387A, d'une surface de 743 m², et la sous-parcelle 1387B, d'une surface de 652 m² ;*
- 3. De réunir les sous-parcelles 2176B et 1378B en un seul bien-fonds, soit la parcelle 5239, d'une surface de 3'365 m² et de réunir les sous-parcelles 1387A et 2176A en un seul bien-fonds, soit la parcelle 5240, d'une surface de 7'100 m² ;*
- 4. De vendre à la Fondation communale immobilière de Lancy la parcelle 5239, ainsi que les droits de copropriété indéterminés de la Ville de Lancy dans la parcelle 1755 afin de lui permettre de réaliser l'immeuble n°14 prévu dans le plan localisé de quartier N° 29'885 et de l'autoriser à acquérir ladite parcelle, conformément à ses statuts ;*

Vu que le Service des affaires communales a, par décision du 15 février 2019, approuvé la délibération susmentionnée ;

Vu que, par acte notarié du 3 décembre 2019, la Ville de Lancy a vendu à la Fondation communale immobilière de Lancy la parcelle 5239 ainsi que les droits de copropriété dont elle était propriétaire dans la parcelle 1755 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Vu que selon le plan localisé de quartier n° 29'885, une partie de la parcelle 1755 doit faire l'objet d'une cession gratuite au domaine public communal ;

Vu le projet de division de la parcelle 1755 en deux sous-parcelles, soit la parcelle 1755A, qui sera affectée au domaine public communal, et la parcelle 1755B qui demeurera, elle, en mains privées ;

Vu que dans l'acte notarié du 3 décembre 2019, la Ville de Lancy et la Fondation communale immobilière de Lancy ont, par inadvertance, omis de prévoir, en même temps que le transfert de propriété de la parcelle 5239, la renonciation concomitante, par la Fondation communale immobilière de Lancy, aux droits de dépendance qu'elle détient, en sa qualité de propriétaire de la parcelle 5239, dans la parcelle 1755 ;

Vu que cette renonciation est le préalable nécessaire à la division subséquente de la parcelle 1755 en deux sous-parcelles et à la cession de la nouvelle parcelle 1755A au domaine public communal, telle que requise par le plan localisé de quartier n° 29'885 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 11 alinéa 2 lettre a des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy qui prévoit que sont soumis, sous peine de nullité, à l'approbation du Conseil municipal, toutes les décisions concernant l'acquisition ou aliénation de biens immobiliers et actions de sociétés immobilières, l'octroi ou la cession de tous droits ou servitudes de superficie ;

Vu les articles 30 et 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy à renoncer à titre gratuit aux droits de dépendance qu'elle détient dans la parcelle 1755 de la commune de Lancy ;*
- 2. D'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy ainsi que la Ville de Lancy à conclure tout acte (notarié) destiné à concrétiser l'opération susvisée ;*
- 3. De munir la présente délibération de la clause d'urgence, compte tenu des explications qui figurent dans l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;*

L'arrêté 263-21.06 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : comme le Conseil administratif nous l'a demandé, nous allons voter la clause d'urgence. Pour rappel, il s'agit d'au moins deux tiers des voix exprimées et la moitié de notre Conseil. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder à son vote.

La clause d'urgence est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021**RAPPORTS DE COMMISSION****8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Examen et approbation des comptes 2020 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (257-21.05) – Rapport de la Commission des finances du 2 juin 2021 (Mme Emilie Fernandez)**

=====

Mme Monod, en l'absence de Mme Fernandez, présente le sujet : Mme Moyard explique avoir repris la présidence de la FCIL comme Conseillère administrative en charge du dicastère des travaux, comme c'était le cas dans le passé, afin de maintenir un lien fort entre la commune et sa fondation.

L'activité de la FCIL a été très riche en 2020 avec l'acquisition de l'immeuble de Tivoli ainsi que les bâtiments L1 et L2 à Pont-Rouge. La fondation totalise aujourd'hui 488 logements et en construit 194 supplémentaires. Le parc de logements de la FCIL va dépasser celui de la Ville de Lancy. Le service des affaires sociales et du logement gère l'ensemble des demandes de logement pour les deux entités.

La FCIL travaille actuellement à un affinage de la mise en critère des demandes afin d'améliorer ses sélections. Mme Moyard conclut que le bilan 2020 est positif, que l'ambiance de travail au sein du conseil de fondation est excellente et met en avant la qualité du travail des deux employé.e.s.

Du point de vue financier, la situation est également très saine avec un actif de presque 138 millions de francs, le capital propre s'élève à 14 millions et le résultat de l'exercice est de Fr. 3'267'000.--. D'autres objets sont actuellement en construction et devraient être mis en location entre 2022 et 2024.

Trois commissaires annoncent qu'ils s'abstiendront car ils sont membres du Conseil de la FCIL.

Un commissaire demande une explication au sujet du dépassement de Fr. 43'500.-- de la participation aux prestations du SASL. Mme Moyard explique que le volume de travail effectué par le SASL pour la FCIL a progressivement augmenté et représente aujourd'hui 50%. Il ne paraissait pas correct que la Ville de Lancy offre gratuitement ces prestations pour la fondation. Le Conseil de fondation a accepté le principe d'une couverture à la hauteur de la proportion du parc de la FCIL par rapport à celui de la Ville.

Les comptes 2020 de la FCIL sont approuvés par 8 oui et 3 abstentions.

M. Aeschbacher : juste pour dire que je m'abstiendrai aussi ce soir comme je suis membre du Bureau de la FCIL, je ne voterai pas cet arrêté.

M. Antich : je suis aussi membre du Conseil de la FCIL, je vais donc également m'abstenir.

M. Barry : je m'abstiendrai également étant membre de la FCIL.

M. Mayer : pareil.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

M. Jotterand : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 2 juin 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2020 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 257-21.05 est accepté par 27 oui, 0 non, 4 abstentions.

- b) Examen et approbation des comptes 2020 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées (FCLPA) (259-21.05) – Rapport de la Commission des finances du 2 juin 2021 (Mme Emilie Fernandez)**

=====

Mme Monod, en l'absence de Mme Fernandez, présente le sujet : Mme Bernasconi, Présidente de la FCLPA, explique que l'année 2020 a été difficile car la pandémie a fortement affecté les EMS et compliqué le travail de la fondation. Le nouveau complexe intergénérationnel de l'Adret n'a pu ouvrir qu'à la fin de l'été alors que cela était prévu au printemps. Mme Bernasconi rappelle que cette structure accueille des étudiants, des seniors, une crèche et un restaurant et relate que le projet pilote se porte bien ; l'inauguration aura lieu en automne.

La fondation a également rénové l'EMS des Mouilles et inauguré une salle de conférence que le personnel peut utiliser. Cette année, il s'agit de réaliser les travaux des espaces extérieurs et de la cafétéria à l'EMS de la Vendée.

M. Scheller, directeur de l'Association des EMS de Lancy, explique que les écarts budgétaires sur différents postes s'expliquent par l'ouverture différée du complexe de l'Adret. Le bilan augmente considérablement avec cette nouvelle structure qui représente 153 logements dont 84% sont actuellement occupés et 24 logements sont en cours d'attribution.

Il n'y a pas de question. Les comptes 2020 de la FCLPA sont approuvés à l'unanimité.

M. Dérobert : je m'abstiendrai puisque je suis au Conseil de la FCLPA.

Mme Adam : pareil, je m'abstiendrai.

M. Vogel : idem.

Mme Bencker : je suis aussi membre de la Fondation, donc je ne voterai pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

M. Jotterand : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 2 juin 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2020 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

L'arrêté 259-21.05 est accepté, par 27 oui, 0 non et 4 abstentions.

**c) Examen et approbation des comptes 2020 de l'Association des EMS de Lancy –
Rapport de la Commission des finances du 2 juin 2021 (Mme Emilie Fernandez)**

=====

Mme Monod, en l'absence de Mme Fernandez, présente le sujet : Mme Bernasconi remercie la direction et le personnel pour leur gestion pendant la pandémie. En effet, très peu de personnes ont été touchées par le Covid. Mme Bernasconi remercie également les pensionnaires des EMS qui ont essayé de garder le moral malgré le manque de contact avec leurs proches.

Comme indiqué par M. Scheller, les logements de l'Adret sont presque tous occupés et une coordinatrice sociale est en charge de faire le lien entre les différentes personnes qui habitent la structure. Les EMS de Lancy ont un bon taux d'occupation dans l'ensemble et ne rencontrent pas de problèmes financiers comme c'est le cas pour d'autres établissements.

M. Scheller explique que la nouvelle structure de l'Adret a considérablement complexifié les comptes de l'Association qui est passé de 2 comptes pour la Vendée et les Mouilles à 5 comptes. En effet, l'Adret comporte une section liée aux logements intergénérationnels subventionnée en partie par l'Etat. Une deuxième entité est l'unité d'accueil temporaire de répit qui a sa propre source de financement, en partie par des soins facturés à l'assurance-maladie. La troisième entité concerne les prestations de soins fournies pour favoriser le maintien durable à domicile. Il s'agit de la vocation propre de l'Adret.

Un commissaire demande des précisions sur une remarque du rapport complémentaire relevant que le principe de répartition 2/3 employeur 1/3 employé de la prévoyance professionnelle n'est appliqué que pour un plan de prévoyance sur les trois proposés et que, selon la DGS, le fait que cette répartition ne soit pas identique pour les trois plans n'est pas conforme à la CCT. M. Scheller indique que cette problématique existe depuis 2019, année pour laquelle les rapports fiduciaires ont fait l'objet d'une mauvaise compréhension de la part de la DGS. L'association a reçu une demande de justification à laquelle elle a répondu.

Les comptes 2020 de l'Association des EMS de Lancy sont approuvés à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

M. Dérobert : le comité de l'association étant le même que le Conseil de fondation de la FCLPA, je continuerai à m'abstenir.

Mme Adam : pareil.

M. Vogel : pareil.

Mme Bencker : je vais également m'abstenir.

Mme Bonvin Bonfanti : je voulais juste faire un constat. Ces trois points, malgré une proposition de les voter sur le siège la dernière fois, ont été renvoyés en commission. Comme on le voit, les prises de parole et les présentations étaient assez courtes. C'étaient des informations qui se retrouvaient dans les documents qu'on avait en notre possession. On a fait se déplacer deux conseillères administratives, un ancien conseiller administratif, une ancienne conseillère nationale et différents directeurs-directrices, tout cela pour en fin de compte quelque chose de très court avec chaque fois un commissaire qui a posé des micro-questions. Donc, je questionne un peu le fait de renvoyer en commission ces points, surtout qu'on a toutes et tous, comme on l'a remarqué, des représentants dans ces différents lieux.

M. Jotterand : merci, nous prenons note de votre remarque pour l'année prochaine.

M. Clémence : ayant défendu le renvoi en commission de ces objets lors du précédent Conseil municipal, je vais en expliquer les raisons. C'est quand même l'occasion une fois par an de pouvoir auditionner nos différentes fondations immobilières communales, qui ont une mission de service public malgré tout et de pouvoir maintenir un lien entre ce Conseil et ces fondations, même si nous avons tous un ou une représentant-e dans ces différents conseils de fondations. Il est important de pouvoir faire un point régulier et de ne pas simplement les laisser livrées à elles-mêmes, même si elles sont parfaitement gérées comme le démontrent ces différents rapports.

Je considère qu'il est important de pouvoir une fois par an faire un petit point même s'il est bref et libre aux commissaires de pouvoir, le cas échéant et en fonction des résultats des différentes années qui peuvent ne pas être toujours aussi positifs, faire un constat et poser des questions. C'est important de maintenir ce lien notamment une fois par an en commission.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote.

Vote accepté par 27 oui, 0 non et 4 abstentions.

- d) Motion « Pour accélérer la transition écologique dans l'habitat lancéen » (M027-2021)
- Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable du
4 mai 2021 et rapport de la Commission des finances du 2 juin 2021 (Mme Deborah
Mühle et Mme Emilie Fernandez)**

=====

Mme Mühle présente le sujet : à l'unanimité, les membres de la commission ont accepté la motion « Pour accélérer la transition écologique dans l'habitat lancéen ».

Au début des discussions, une commissaire Verte rappelle le contexte d'urgence climatique et l'intérêt du fonds que cette motion propose d'étudier. Le fonds serait de durée limitée pour inciter à agir. Un bilan serait effectué par la suite.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Une commissaire PDC-VL informe que la commune de Meyrin a mis en place début 2018 un règlement pour un fonds communal énergie et qu'il serait intéressant de l'entendre avec ce recul, car elle s'est déjà questionnée sur le montant à allouer et les critères d'octroi.

Une deuxième commissaire du même groupe trouve l'idée intéressante sur le principe et souhaite avoir plus d'informations sur ce qui existe déjà, sur ce qui peut se faire à Lancy et à quelles conditions.

Un commissaire PLR pense qu'il faut édicter un règlement pour connaître le but et le public cible du fonds.

Une commissaire MCG pense que le Conseil administratif doit étudier la question de la transition écologique. C'est au Conseil administratif de voir les moyens à disposition pour aider les propriétaires peu fortunés et de se renseigner sur le montant nécessaire, puis de leur transmettre l'information.

Une commissaire Verte constate qu'il y a convergence de points de vue sur les éléments à étudier pour clarifier la situation existante, notamment ce que le fonds peut apporter, quels sont les besoins couverts, qui sont les bénéficiaires. La motion demande d'étudier la création d'un fonds et non pas de créer un fonds avec un montant prédéfini. Le but est que le Conseil administratif étudie la question.

Un commissaire PLR se demande pourquoi avoir renvoyer la motion en commission et estime qu'il fallait renvoyer directement au Conseil administratif pour étude.

Le Maire rappelle qu'il faut accepter la motion en plénière pour que le Conseil administratif puisse travailler dessus et présenter un règlement. S'il est choisi d'auditionner d'autres communes, cela ne se fera pas avant septembre et le fonds ne pourra pas être constitué avant l'année prochaine.

Deux commissaires Verts et PS sont d'avis qu'au niveau du timing il serait bien de prendre une décision le jour-même pour que le Conseil administratif puisse étudier la création du fonds. Les auditions pourraient se faire dans le cadre de cette étude.

Le chef du service de l'environnement rappelle que dès que le service a le mandat de travailler, il fait des propositions et montre l'impact d'une telle décision. Il précise que les auditions viendront en parallèle pour confirmer ou pas les propositions.

Lors du vote, les membres de la commission acceptent la motion pour accélérer la transition écologique dans l'habitat lancéen à l'unanimité.

Mme Monod, en l'absence de Mme Fernandez, présente le sujet : le Président accueille M. Spierer, représentant de l'OCEN, et informe que cette motion a été discutée et préavisée à l'unanimité par la Commission du développement durable.

M. Spierer souligne que tout soutien facilitant les travaux de la transition énergétique est bienvenu et qu'il exposera les différentes manières de structurer ces soutiens. Le premier rôle d'un soutien financier est de rendre une action plus accessible ou plus intéressante. La subvention est un signal qui indique qu'une action est reconnue comme étant bonne par la collectivité. Il existe d'autres moyens de soutien pour lesquels un engagement financier est nécessaire mais n'arrive pas directement au bénéficiaire, notamment lorsque des conditions de qualité impératives à la subvention sont mises en place. Proposer un accompagnement technique est un des moyens d'octroyer un soutien au citoyen.ne.s qui souhaitent s'engager mais craignent d'avoir à faire à des prestataires de services incompetents. A l'image de ce qui

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

est en place pour le solaire photovoltaïque, les communes, avec l'aide de l'OCEN, ont mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisés qui accompagne le processus en qualifiant les offres et vérifiant que les techniques et les montants sont corrects. Cela représente une charge pour les collectivités publiques mais permet de rassurer les personnes non spécialistes. Il est également possible d'éditer des guides pratiques avec des listes d'actions à entreprendre qui facilite le processus pour les citoyens.

M. Spierer conclut que chacune de ces options représente des charges administratives de traitement des dossiers. Cependant, si la Commune décide de soutenir les subventions appliquées par le programme Bâtiment de l'OCEN, cette charge administrative ne lui incombe plus. Par exemple, Plan-les-Ouates octroie à ses communiés 50% supplémentaire pour chaque subvention de l'OCEN d'un montant donné.

Mme Aymon présente les éléments comptables existants concernant la création d'un fonds. Un fonds spécial doit être rattaché au capital propre. La commune peut lui donner une durée de vie et également le révoquer. Un autre moyen d'octroyer des aides ciblées à des personnes privées est d'inscrire une subvention au budget annuel ou de faire voter un crédit d'engagement cadre. Le fonds ne libère pas la commune des charges de fonctionnement. Si la commune définit une enveloppe pour des aides, celle-ci doit être budgétée et passe dans le compte de résultat. L'avantage du fonds est qu'il figure au capital propre ce qui permet une visibilité des actions menées. Le solde du fonds au 31 décembre est reporté sur l'année suivante et le financement de projet n'est pas tributaire de la comptabilité de l'exercice. Comme évoqué par M. Spierer, la création d'un fonds nécessite la mise en place d'une autorité compétente à l'interne. En outre, la création d'un fonds implique une délibération du Conseil municipal, l'acceptation d'un nouveau règlement, la gestion d'un comité consultatif et des contraintes réglementaires ainsi qu'une comptabilité spécifique. Finalement Mme Aymon présente les aspects techniques de la méthodologie comptable liée à la création d'un fonds.

Un.e commissaire demande s'il est possible de détailler le système mis en place à Plan-les-Ouates. M. Spierer invite à contacter directement la commune de Plan-les-Ouates car il ne connaît pas le détail mais précise que l'OCEN est prêt à communiquer ses décisions et ouvert à collaborer.

Les commissaires débattent d'un possible amendement qui ne limiterait pas le format de la subvention à un fonds. Plusieurs commissaires rappellent que la motion fixe un cadre mais que le Conseil administratif pourra revenir au Conseil municipal avec des propositions alternatives. Afin de ne pas bloquer l'avancement du travail du Conseil administratif sur cette motion, la proposition d'amendement est retirée.

La commission vote en faveur de la motion à l'unanimité.

Mme Dia : le groupe socialiste soutient ce projet de motion. En effet, cela va dans le sens de notre politique environnementale et il est fort probable que les propriétaires de villas de notre commune puissent être intéressés par un fonds communal visant à soutenir la transition énergétique. Il serait fort intéressant que le Conseil administratif étudie la question pour savoir si les fonds cantonaux et fédéraux existants couvrent ce genre de besoins et si un fonds communal serait complémentaire.

M. Couto : lors du premier rapport, je pense qu'il n'est pas conventionnel de citer le parti du commissaire, sauf erreur de ma part. Ensuite, le groupe MCG va aussi soutenir cette motion.

M. Jotterand : en effet, dans les rapports le détail des partis est pour le vote, mais pas nécessairement pour ce qui est dit lors de la commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de cette motion.

Considérant :

- *La souscription de la Suisse aux Accords de Paris sur le climat, et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990 ;*
- *La décision du Conseil fédéral du 28 août 2019 et du Conseil d'État du canton de Genève du 4 décembre 2019 en faveur de la neutralité carbone d'ici 2050 ;*
- *La loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 dont le but (art. 1) est de réduire « les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO2 dues à l'utilisation énergétique des agents fossiles (combustibles et carburants) ; l'objectif est de contribuer à ce que la hausse de la température mondiale soit inférieure à 2 °C » ;*
- *Le Programme bâtiment de la Confédération et des cantons qui octroie, depuis 2010, des subventions pour l'assainissement des bâtiments ;*
- *L'art. 158 de la Constitution genevoise qui précise que : « L'État met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre » ;*
- *Le Plan climat cantonal (volets 1 et 2) adopté par le Conseil d'État en 2015 et 2017 ;*
- *La motion M2520 « Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adopté à l'unanimité de la commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil visant une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre dans le canton de Genève d'ici à 2030 ;*
- *Le programme GEnergie, lancé par l'État de Genève et les SIG, qui met à disposition 35 millions de francs pour « favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables au sein du parc immobilier genevois » ;*
- *Le Plan directeur de l'énergie, adopté par le Conseil d'État le 2 décembre 2020 ;*
- *Le rôle primordial des villes dans la lutte contre le dérèglement climatique ;*
- *L'étude « Bilan carbone et empreinte écologique de la Ville de Lancy » de 2009 ;*
- *La Stratégie pour un développement durable de la Ville de Lancy ;*
- *La fiche climat du futur Plan directeur communal de la Ville de Lancy ;*
- *La motion « pour un plan climat lancé » acceptée à l'unanimité du Conseil municipal lors de sa séance du 31 octobre 2019 ;*
- *Le programme « Lancy Rénovent » qui s'adresse aux propriétaires d'immeubles les plus énergivores de la commune*

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- *Étudier la création d'un fonds à l'attention des propriétaires privés visant à financer une partie du projet de rénovation énergétique de leur bâtiment.*

La motion M027-2021 est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

- e) **Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud – Salaire minimum – Crédit complémentaire 2021 (Fr. 814'290.--) (255-21.05) – Rapport de la Commission des finances du 2 juin 2021 et rapport de la Commission sociale du 7 juin 2021 (Mme Emilie Fernandez et M. Vincent Mayer)**

=====

Mme Monod, en l'absence de Mme Fernandez, présente le sujet : M. Künzi explique que depuis 2011, la Ville de Lancy collabore avec deux structures de coordination, à savoir l'AFJ Genève Sud-Ouest et l'AFJ Rhône Sud. Suite au vote populaire du 27 septembre 2020 sur le salaire minimum, un changement important a été opéré dans cette collaboration pour laquelle une présentation est prévue dans le cadre de la Commission sociale. L'entrée en vigueur du salaire minimum a été fixée au 1^{er} novembre 2020. Concernant le salaire des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

accueillantes familiales de jour, l'application dès 2021 avec effet rétroactif entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2020 engendre cette demande de crédit supplémentaire.

La commission accepte à l'unanimité le crédit complémentaire de Fr. 814'290.-- pour le salaire minimum du groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud.

M. Mayer présente le sujet : nous aurons les trois arrêtés suivants qui sont autour du même thème. Donc, mon premier rapport sera un peu plus long et ensuite je me contenterai de rappeler certains éléments.

Comme l'a déjà dit ma pré-opinante, actuellement on a le Petit-Lancy qui se trouve dans une structure dans le pôle AFJ Rhône Sud et Grand-Lancy dans le pôle AFJ Genève Sud-ouest, ce qui est considéré comme étant peu pratique et peu rationnel. L'une des délibérations portera sur le regroupement de toutes les accueillantes familiales dans une seule structure, celle de AFJ Rhône Sud.

Les deux autres délibérations portent sur le même sujet, c'est-à-dire un crédit complémentaire pour tenir compte de la votation du peuple genevois du salaire minimum.

Le salaire appliqué est de 23 F/h pour novembre et décembre 2020, puis de 23,14 F/h dès janvier.

L'accueil standard est de 3 enfants, il faut obtenir la certification du SASAJ. Le salaire est calculé sur une semaine de 50h. Des fermetures annuelles sont imposées.

Les frais de garde sont modifiés et tous les parents en ont été informés. Désormais, la participation des parents sera la même que pour une garde en crèche. Pour simplifier le calcul, les parents devront prendre un abonnement de 50, 60, 75 ou 100%.

Mme Demaurex, Présidente du pôle AFJ Rhône-sud, insiste également sur l'accueil collectif, qui est une particularité du secteur et qui subsistera. Cela signifie qu'une fois par semaine l'enfant et l'accompagnante participent à un accueil en collectivité.

Un.e commissaire demande comment se calculent les heures de nuit. Il lui est répondu en substance que les heures supplémentaires sont comptabilisées et peuvent être récupérées.

Un.e commissaire demande s'il y a une augmentation des accueillantes qui s'adressent à la structure. Mme Demaurex répond que certaines personnes qui avaient quitté la structure demandent à y revenir. Les augmentations d'effectifs devront évidemment être discutées avec les communes.

La magistrate ajoute qu'une campagne avait été menée pour encourager les accueillantes à entrer dans la structure, sans beaucoup de succès, mais qu'il serait intéressant de réitérer cette campagne maintenant que les conditions ont changé et se sont améliorées, le but étant toujours l'augmentation de place de garde, dans les trois modes de garde.

M. Künzi souligne l'excellente communication avec la structure Rhône Sud en particulier.

Vote de l'arrêté demandant un crédit complémentaire de Fr. 814'290.-- pour AFJ Rhône Sud : tous les commissaires ont voté oui à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

M. Jotterand : la parole n'étant pas demandée, nous allons procéder au vote de l'arrêté.

Vu la création en 2003 d'Onex-Familles ;

Vu la modification en 2011 de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSGe J 6 29) prévoyant l'engagement des accueillantes familiales par des structures de coordination agréées ;

Vu l'engagement en 2011-2012, par la Ville d'Onex, des accueillantes familiales de Bernex, Confignon, du Petit-Lancy et d'Onex et la reconnaissance d'Onex-Familles en tant que structure de coordination par l'Office de l'enfance et de la jeunesse (DIP – SASAJ) ;

Vu la création du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud au 1er janvier 2013 répondant à la volonté des communes de Bernex, de Confignon, de Lancy et d'Onex de coordonner cette prestation de façon concertée ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre u, et 51 à 60 ;

Vu la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) (J 1 05) du 12 mars 2004, et plus particulièrement son chapitre IVB Salaire minimum, articles 39I à 39N, introduits le 31 octobre 2020 suite à l'acceptation en votation populaire de l'initiative populaire IN 173 « 23 frs, c'est un minimum » le 27 septembre 2020 ;

Vu l'augmentation de 4 EPT permettant de répondre à la motion « Pour un développement harmonieux de la politique en matière de Petite Enfance à Lancy » ;

Vu l'exposé des motifs

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 2 juin 2021 ;

Vu le rapport de la Commission sociale, séance du 7 juin 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire complémentaire 2021 de Fr. 814'290.- en faveur du Groupement intercommunal « AFJ-Rhône-Sud » pour l'accueil familial de jour ;*
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2021, sous la rubrique 54.363 ;*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

L'arrêté 255-21.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

- f) **Association intercommunale AFJ Genève Sud-Ouest – Salaire minimum – Crédit complémentaire 2021 (Fr. 346'634.60) (261-21.05) – Rapport de la Commission des finances du 2 juin 2021 et rapport de la Commission sociale du 7 juin 2021 (Mme Emilie Fernandez et M. Vincent Mayer)**
- =====

Mme Monod, en l'absence de Mme Fernandez, présente le sujet : M. Künzi explique qu'il s'agit exactement du même cas de figure que pour l'AFJ Rhône-Sud.

Un.e commissaire constate que la différence de salaire qu'on garde 3, 4 ou 5 enfant est minime et demande une explication. M. Künzi explique que l'autorisation délivrée par le SASAJ, organe de contrôle cantonal, repose sur différents éléments, notamment la taille de l'appartement. Dans les faits, aujourd'hui qu'une accueillante familiale s'occupe de 1 ou 5 enfants, le salaire minimum de Fr. 23.- est applicable. La concertation des communes a conclu que ces changements vont coûter plus cher à la collectivité et qu'il n'y a plus d'intérêt à ce qu'une accueillante ne garde qu'un enfant. Des conditions ont donc été mises en place avec cette augmentation conséquente de salaire. Le cadre a été fixé à 3 enfants avec quelques nuances et exceptions, mais la notion de différence de salaire liée au nombre d'enfants gardés n'est plus d'actualité.

La commission accepte à l'unanimité le crédit complémentaire de Fr. 346'634.60 pour le salaire minimum du groupement intercommunal AFJ Sud-Ouest.

M. Mayer présente le sujet : je n'ai rien à ajouter, si ce n'est le résultat du vote des commissaires : c'est une unanimité là aussi.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de l'arrêté.

Vu la création de l'association les Poussins en 1999

Vu la modification en 2011 de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSGe J 6 29) prévoyant l'engagement des accueillantes familiales par des structures de coordination agréées

Vu la création de l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO) en 2010

Vu la Convention de prestation et de partenariat signée en 2011 entre l'AFJ-GSO et les communes de Bardonnex, Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates, Perly-Certoux, Troinex et Veyrier

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre u, et 51 à 60

Vu la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) (J 1 05) du 12 mars 2004, et plus particulièrement son chapitre IVB Salaire minimum, articles 39I à 39N, introduits le 31 octobre 2020 suite à l'acceptation en votation populaire de l'initiative populaire IN 173 « 23 frs, c'est un minimum » le 27 septembre 2020

Vu l'augmentation des places d'accueil réel par rapport au budget initial 2021

Vu la centralisation de la gestion des accueillantes familiales auprès d'une seule structure de coordination

Vu le délai de résiliation de la Convention de prestation et de partenariat

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Vu l'exposé des motifs

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 2 juin 2021 ;

Vu le rapport de la Commission sociale, séance du 7 juin 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire complémentaire 2021 de Fr. 346'634.60 en faveur de l'Association Intercommunale « AFJ-Genève-Sud-Ouest » pour l'accueil familial de jour.*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2021, sous la rubrique 54.363*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

L'arrêté 261-21.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

g) Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud – Modification des statuts – Intégration Grand-Lancy (256-21.05) – Rapport de la Commission sociale du 7 juin 2021 (M. Vincent Mayer)

=====

M. Mayer présente le sujet : c'est par rapport à ce que j'ai déjà mentionné l'arrêté qui permet de modifier dans la convention le terme « Petit-Lancy » par « Lancy », de façon que Lancy n'appartienne plus qu'à une seule association. Le précédent contrat avec AFJ Genève sud-ouest a déjà été résilié pour des questions de délai. Là il s'agit simplement de permettre aux accueillantes du Grand-Lancy d'entrer dans la même structure que le Petit-Lancy.

Sur ce vote, c'est également une unanimité des commissaires.

Mme Bonvin-Bonfanti : pour revenir sur les trois derniers objets, un peu comme ma précédente intervention. Là aussi, il y avait une demande de vote sur le siège qui avait été proposée. Comme on le voit, les discussions n'ont pas été nombreuses, tout a été adopté à l'unanimité. Ce sont des changements très formels dans les statuts et une modification qui est liée à des préavis légaux. Encore une fois, on se questionne sur l'utilité de faire des renvois en commission sur ce genre de sujets, sachant qu'on utilise quand même l'argent des contribuables pendant ces commissions.

M. Jotterand : je comprends votre questionnement, Mme Bonvin-Bonfanti, cela dit nous discutons du fond de l'objet. Par rapport aux renvois en commission, nous aurons l'occasion d'en rediscuter l'année prochaine lorsque ce genre d'objets reviendra.

Si personne ne souhaite plus s'exprimer, nous allons procéder au vote de l'arrêté.

Vu la création en 2003 d'Onex-Familles ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Vu la modification en 2011 de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSGe J 6 28) prévoyant l'engagement des accueillantes familiales par des structures de coordination agréées ;

Vu l'engagement en 2011-2012, par la Ville d'Onex, des accueillantes familiales de Bernex, Confignon, du Petit-Lancy et d'Onex et la reconnaissance d'Onex-Familles en tant que structure de coordination par l'Office de l'enfance et de la jeunesse (DIP – SASAJ) ;

Vu la création du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud au 1er janvier 2013 répondant à la volonté des communes de Bernex, de Confignon, de Lancy et d'Onex de coordonner cette prestation de façon concertée ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre u, et 51 à 60 ;

Vu la demande de Lancy de n'avoir qu'une structure pour gérer les accueillantes familiales ;

Vu l'exposé des motifs

Vu le rapport de la Commission sociale, séance du 7 juin 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver la modification des statuts du Groupement intercommunal « AFJ-Rhône-Sud » pour l'accueil familial de jour, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.*
2. *De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bernex, Confignon et Onex.*

L'arrêté 256-21.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

NOUVEAUX OBJETS**9) MOTIONS - RESOLUTIONS**

- _____
- a) **Projet d'abrogation du plan localisé de quartier no 28471 situé entre le chemin des Fraisiers et le chemin des Voirets sur les parcelles 1106, 3845, 3848, 3457 et 3859 (R042-2021)**

=====

Vu le projet de construction d'une nouvelle buvette et la rénovation des vestiaires du stade des Fraisiers ;

Vu que ce projet s'inscrit dans le périmètre d'application du plan localisé de quartier n°28471 du 11 mai 1992 (ci-après PLQ) situé entre le chemin des Fraisiers et le chemin des Voirets, approuvé par le Conseil d'Etat le 27 octobre 1993 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Vu que les équipements et les aménagements prévus par ce PLQ ont été entièrement réalisés et qu'il empêche ainsi toute nouvelle construction dans son périmètre d'application ;

Vu qu'il est important que ce projet puisse voir le jour dans la mesure où il permet de répondre à l'augmentation croissante des effectifs du Lancy FC, club amateur suisse comptant le plus de licenciés ;

Vu que la Ville de Lancy est propriétaire dans le périmètre du PLQ des parcelles n°1106 et n°3457, appartenant au domaine privé communal, et des parcelles n°dp3845 (ch. du Grand-Voiret), n°dp3848 et n°dp3859 (ch. des Voirets), appartenant au domaine public communal ;

Vu que seules ces parcelles sont incluses dans le périmètre d'application du PLQ, de sorte qu'aucun autre propriétaire n'est concerné par ledit PLQ ;

Vu enfin la procédure parallèle visant à la modification de la loi n°28539 du 8 octobre 1993 modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 ;

Qu'il se justifie dès lors d'engager formellement la procédure devant, à terme, mener à l'abrogation du PLQ n°28471 afin de pouvoir réaliser les équipements sportifs envisagés ;

Vu l'article 5A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD) habilitant toute commune à demander en tout temps au Conseil d'Etat l'abrogation d'un PLQ en vigueur ;

Vu l'article 30A, alinéa 1, lettre b de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c l a r e

Approuver l'engagement de la procédure en vue de l'abrogation du Plan localisé de quartier n°28471 situé entre le chemin des Fraisiers et le chemin des Voirets.

M. Bonfanti : les deux résolutions étant intimement liées, je vais prendre la parole pour ces deux résolutions.

Lors de la séance du Conseil municipal du mois de mai 2020, les membres de ce Conseil ont voté à l'unanimité un crédit d'étude concernant la construction d'un bâtiment permettant l'aménagement de vestiaires et d'une buvette pour le Lancy FC, club résident.

Il y a encore 1 an, l'ensemble des groupes mettait en avant la qualité de ce projet piloté par le service des sports et que Frédéric Renevey, ancien magistrat, a porté politiquement.

L'agrandissement des vestiaires et de la buvette devait se faire avec la transformation du terrain de football en synthétique, permettant ainsi d'accroître le nombre de matchs et de répondre à l'accroissement du nombre de joueuses et de joueurs au sein du Lancy FC.

L'étude ayant été acceptée, les mandataires ont avancé et ont souhaité déposer une demande d'autorisation de construire afin que les services de l'Etat puissent préavisier ce projet, permettant par la suite de revenir avec un crédit de construction.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

C'est alors que des discussions se sont engagées entre notre mandataire et l'Office de l'urbanisme mettant en avant une instabilité d'ordre juridique. En effet, selon un des représentants de l'Office de l'urbanisme, la zone a été classée en 1993 pour une occupation sportive. Lors du vote sur le projet de modification de zone, la loi contenait une limitation sur les constructions possibles sur la zone sportive, ce qui a eu pour effet de limiter le champ d'utilisation de la zone sportive.

Historiquement, cette limitation est liée aux discussions et oppositions de l'époque. Les oppositions ont été rejetées lors du vote de la modification de zone. Le Grand Conseil a accepté la modification dans la mesure où des gages étaient donnés aux opposants sur la limitation des nuisances en restreignant la capacité d'usage du site.

Parallèlement, un PLQ avait été établi. Ce PLQ a une petite emprise sur la zone sportive et prescrit que la capacité d'aménager et de construire est limitée dans les aménagements possibles de ce que la commune peut réaliser.

La modification de zone et le PLQ fermaient la porte à tout aménagement de vestiaires sur le site. Dans un premier temps, le projet de la commune était considéré comme mineur. Pour sécuriser la suite du processus avec des juristes, la commune s'est aperçue que les garde-fous qui figuraient dans la loi constituaient une fragilité juridique ne permettant pas d'aller de l'avant. Il était nécessaire d'éliminer cette contrainte dans le cadre de la même procédure que celle qui a été mise en place pour les créer, soit une procédure de modification de zone et d'abrogation du PLQ.

Ces procédures garantissent le droit d'être entendu aux personnes qui à l'époque avaient obtenu ces contraintes. Le dispositif envisagé aujourd'hui, à savoir le vote des deux résolutions, est d'engager ces deux procédures en ne les dissociant pas. La modification de zone envisagée n'a pour objet que de supprimer les mentions dans le projet de loi qui limitent les possibilités de construction. Il n'y a donc pas de modification du périmètre.

Le PLQ doit être abrogé car des éléments ont été bâtis. L'abrogation permet de supprimer les restrictions de constructions sur la partie en zone sportive. Ces procédures sont nécessaires pour la sécurité des autorisations de construire, face à un recours des tiers, notamment des riverains de l'époque inquiets des nuisances générées par le vestiaire.

Ces procédures sont longues et ont ainsi des délais incompressibles de l'ordre de 2 ans, peut-être 18 mois, s'il y a peu de réactions, d'oppositions à traiter. L'initiative est communale car il s'agit d'équipements communaux. La commune est la mieux placée pour porter ce besoin devant le Grand Conseil et devant la population si celle-ci s'exprime.

La procédure de modification de zone change peu, la seule différence réside dans le fait que c'est une impulsion de la commune traduite par deux résolutions du Conseil municipal. L'Etat se chargera de la procédure, la seule différence en termes de procédure de traitement des observations techniques, d'enquête publique ou d'opposition réside dans le fait que la commune est associée au processus. Les juristes de l'Office de l'urbanisme, dont on peut remercier le travail réalisé, ont concilié les autorités communales que le Conseil municipal vote deux résolutions permettant de donner pouvoir au Conseil administratif pour enclencher la procédure de modification de zone et d'abrogation du PLQ.

C'est ce qui vous est demandé ce soir afin de débloquer la situation.

M. Jotterand : par souci formel, nous allons tout de même les traiter en deux points distincts, même si nous avons bien compris qu'elles sont liées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

M. Clémence : comme vous le savez, nous avons refusé l'ajout à l'ordre du jour. Néanmoins, ceci était d'une part parce qu'on ne voyait pas une urgence extrême, d'autre part parce que nous suivions la position du Bureau, mais nous allons prendre position sur le fond de ce dossier.

Ces deux résolutions permettent au Conseil municipal de démarrer, de lancer et d'initier les procédures correspondantes et il aura l'occasion de s'exprimer à l'issue de celles-ci sur le fond de celles-ci et c'est la suite logique du vote du crédit d'étude de l'année passée par l'unanimité de ce Conseil sur le projet de vestiaires et de buvette pour le Lancy FC qui a toute son importance. Raison pour laquelle nous soutiendrons ces deux résolutions.

M. Jotterand : si personne ne souhaite plus s'exprimer, nous allons procéder au vote de la résolution.

La résolution R042-2021 est acceptée par 23 oui, 0 non et 8 abstentions.

b) Projet de modification de la loi no 28539 du 8 octobre 1993 modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 (R041-2021)

=====

Vu le projet de construction d'une nouvelle buvette et la rénovation des vestiaires du stade des Fraisiers ;

Vu la loi n°28539 modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy par laquelle a été créée une zone sportive sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 situées entre le chemin des Verjus et le chemin des Fraisiers ;

Vu l'article 1 alinéa 2 de la loi susmentionnée qui prévoit qu'aucune construction n'est autorisée à l'exception de 4 mâts d'éclairage de 16 m de haut, de la clôture autour des terrains de football et des accès aux vestiaires tels que prévus par le projet de plan localisé de quartier n° 28471-543 ;

Vu que cette loi empêche dès lors la réalisation du projet de construction d'une nouvelle buvette et la rénovation des vestiaires existants ;

Vu qu'il est important que ledit projet puisse voir le jour dans la mesure où il permettra de répondre à l'augmentation croissante des effectifs du Lancy FC, club amateur suisse comptant le plus de licenciés ;

Vu enfin la procédure parallèle visant à l'abrogation du PLQ n°28471 ;

Qu'il se justifie dès lors d'engager formellement la procédure visant à modifier la loi n°28539 en ce sens que la restriction contenue à son article 1 al. 2 soit supprimée, ce qui permettra de réaliser les équipements sportifs envisagés ;

Vu l'article 15A, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT) habilitant toute commune à demander en tout temps au Grand Conseil la modification des limites de zones concernant leur territoire ;

Vu l'article 30A, alinéa 1, lettre a de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c l a r e

Approuver l'engagement de la procédure en vue de la modification de la loi n°28539 du 8 octobre 1993 modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de la résolution.

La résolution R041-2021 est acceptée par 23 oui, 0 non et 8 abstentions.

M. Jotterand : pour les points 10) à 15), le Bureau a, à nouveau, estimé cette année que la lecture des rapports de commission purement informatifs n'était pas nécessaire à l'exception aujourd'hui du point qui a été lu précédemment au point 5). Nous allons passer immédiatement au point 16).

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**10) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 17 MAI 2021 –
RAPPORTEUR : MME VERONIQUE EQUY****a) Points sur l'avancée des travaux relatifs à la refonte du système de classification des
fonctions de l'administration lancéenne**

La Conseillère administrative réaffirme l'importance de la réforme sur la grille des fonctions pour les RH de la Ville de Lancy. Le but de cette réforme est d'avoir un système moderne et compréhensible pour tous les employés de la Ville. L'ancien système avait été épinglé par la Cour des comptes. C'est pourquoi, la commune a mandaté M. Salamin pour un audit. Le Secrétaire général ajoute que le but de cette présentation est d'effectuer un état des lieux aux commissaires.

Audition de M. Alain Salamin, société AS HR Consulting

M. Salamin ne veut pas rentrer dans les termes techniques, mais désire être le plus compréhensible possible. L'expert commence par répondre à une série de questions simples, mais aux réponses complexes.

Il présente ensuite les résultats principaux de son audit. Sur cette base, M. Salamin propose d'introduire un nouveau système mais veut, tout d'abord, obtenir l'avis des commissaires sur l'ancien dispositif.

Questions/remarques des commissaires

Une commissaire se demande s'il existe un règlement pour déterminer quelles sont les règles à l'embauche.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

M. Salamin lui rétorque que le système actuel n'est pas assez transparent en termes de justification de classes par rapport à la fonction.

Un commissaire ajoute des précisions à propos de l'enclassement. Le Secrétaire général indique qu'il n'existe pas de règles pour fixer les salaires à l'embauche. C'est pourquoi, le travail de M. Salamin est nécessaire au sein de la commune. L'intervenant poursuit avec une critique du système d'annuité pour les employés de la ville, qu'il considère comme une porte ouverte aux inégalités.

M. Salamin veut justement mettre en place un système plus compétitif et proche du marché du recrutement.

La Conseillère administrative ajoute que la plupart des problèmes liés à ce système ont été soulignés par la Cour des comptes et qu'une commune comme Lancy ne devrait pas rencontrer ces problématiques.

M. Salamin poursuit ensuite sa présentation avec l'explication de sa méthodologie ainsi que de son processus : son projet consiste à mettre en place un système que la Ville de Lancy pourra adapter à ses besoins, dans le but d'être le plus proche possible de la réalité. Le projet est actuellement dans une phase d'évaluation.

M. Salamin cite ensuite deux exemples de postes qui seront analysés avec un système transparent de points attribués en fonction de plusieurs critères. Il sera donc possible de hiérarchiser les postes selon des critères objectifs et ainsi pouvoir expliciter pourquoi tel poste a plus de points qu'un autre. Cette hiérarchie va permettre de construire une structure salariale. Une fois terminée, cette grille sera soumise à l'évaluation d'experts externes spécialistes du domaine ainsi qu'aux chefs de services. Des projections sur quinze ans seront effectuées afin de voir si la nouvelle grille est viable.

M. Salamin indique que la récolte de données est terminée et que l'analyse avance rapidement. La structure salariale devrait être prête à la mi-juillet.

Questions/remarques des commissaires

Un commissaire souligne que le planning a omis d'inclure une étape essentielle. L'expert répond que cela est compris dans une partie du rapport nommée « Mettre à Jour et Valider Contenu ».

Le Secrétaire général confirme les propos de l'expert en disant que les cahiers des charges seront mis à jour régulièrement et qu'aucun poste ne sera publié sans un cahier des charges mis à jour. Un responsable RH souligne la distinction qui doit être faite entre un cahier des charges et le descriptif de fonction.

M. Salamin ajoute que la distinction entre le collaborateur et la fonction est très importante. Il faut d'abord analyser le « travail » de la personne puis les fonctions seront placées dans des classes. Lors de l'entretien, les caractéristiques de la personne vont lui déterminer la fourchette de salaire dans laquelle elle se situe.

Le Président se demande si une commission du personnel existe au sein de la commune. La Conseillère administrative répond par l'affirmative, mais que celle-ci est en cours d'élection. L'élection doit avoir lieu fin mai. Toutefois, la commission ne comporte pas assez de membres. De ce fait, la conseillère municipale va proposer au Conseil municipal de l'agrandir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Sur la question du processus budgétaire, la Conseillère administrative indique que cela a déjà débuté mais qu'elle n'a aucune idée du résultat budgétaire escompté. Le Secrétaire général souligne que ce type d'exercice a tendance à augmenter les salaires, bien que cela ne soit pas l'objectif.

Un commissaire se demande si la valeur des salaires sera prise en compte, afin d'éviter la fuite des postes. La Conseillère administrative répond positivement en précisant, tout de même, que le but de la commune n'est pas d'être la plus attractive du canton sur le plan salarial. Le responsable RH confirme que la commune n'est pas compétitive sur certains postes et qu'un travail comparatif doit être mené.

Un commissaire se questionne à propos des effets du télétravail sur certaines fonctions dans la nouvelle refonte du système. M. Salamin explique que son travail n'est pas encore à ce stade et que les classes n'ont pas encore été construites. Une fois ces classes faites, elles seront comparées.

Le Secrétaire général précise que le télétravail n'est pas dans les critères d'évaluation de base mais qu'il se retrouvera dans le cahier des charges. M. Salamin confirme que la question du télétravail est pertinente et que le système va prendre en compte ces évolutions pour que l'administration lancéenne soit au plus proche de la réalité.

Une commissaire s'inquiète de la façon dont les points sont répartis au sein des critères de classement. M. Salamin explique qu'il s'agit du cœur du système et que, par conséquent, ils se retrouvent protégés.

Un commissaire cherche à savoir si les primes ainsi que le travail de nuit sont pris en compte dans les travaux. L'expert lui explique que des points seront attribués pour la pénibilité du travail. En revanche, il faut éviter les doublons avec le salaire de base et donc les indemnités doivent être réduites au minimum, car ces risques doivent être incorporés dans le salaire de base. Le Secrétaire général ajoute que le versement des primes complique l'applicabilité du système ainsi que l'égalité de traitement.

M. Le Président s'assure qu'une nouvelle présentation est prévue lors de la fin des travaux. Cela est confirmé par la Conseillère administrative, sûrement pour l'automne.

b) Divers

=====

La Conseillère administrative présente le mandat conclu avec le deuxième Observatoire à propos des questions d'égalité et de genre. Faute de budget, il ne sera pas possible de satisfaire toutes les motions. Seules celles portant sur l'analyse du personnel au sein de l'administration seront étudiées.

La Conseillère propose d'attendre le rapport de cette entité en automne pour poursuivre les réflexions.

Le Président trouve ce manque de moyens dommageable.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 20 MAI 2021 – RAPPORTEUR : MME DEBORAH MÜHLE

Révision du Plan directeur communal – zone villas

=====

Sont invités :

M. Nemitz, Urbaniste CUNY FSU, acau architecture SA

Mme Marie-Sophie Aubert et M. Fabio Dubs, Office de l'urbanisme

Les objectifs de la séance sont :

- Identifier de manière plus concrète la direction à suivre en recourant à un référentiel de projets souhaités, en termes qualitatifs, à travers des exemples de réflexions d'autres communes, comme Thônex et Puplinge, mais également selon une étude de l'EPFL sur le sujet.
- Présenter les grandes orientations théoriques du travail pouvant être, par la suite, réalisé dans les secteurs de Lancy.

5 scénarios d'une étude de doctorat à l'EPFL sont présentés :

- Le scénario de caducité
- Le scénario d'exclusivité
- Le scénario d'opportunité
- Le scénario d'urbanité
- Le scénario de mutualité

Les défis de la densification et l'élaboration de la stratégie Zone 5

Les principes majeurs exposés par Mme AUBERT :

- Le contexte du nouveau cadre légal
- Les composantes des stratégies de densification :
 - Les risques de la densification : tels qu'une banalisation des constructions non désirées, un cloisonnement et un appauvrissement de certains paysages, ainsi qu'une imperméabilisation des sols due à des bâtisses posées de manière contiguë.
 - Les conséquences : les risques identifiés peuvent conduire à des dysfonctionnements à l'intérieur des secteurs en zone 5 calibrés pour des densités inférieures. Ces risques peuvent également conduire à une imperméabilisation et à une disparition de la trame paysagère, la grande caractéristique de la zone villas.
 - Les enjeux quantitatifs de la zone villas : Il est important de rappeler quatre objectifs principaux de cette densification : accueillir plus d'habitants, lutter contre le cloisonnement et l'appauvrissement du paysage, limiter l'imperméabilisation des sols et ménager des espaces partagés dans la mesure du possible.
- Les stratégies de densification en quatre étapes :
 1. Le diagnostic territorial
 2. La formulation des enjeux secteurs densification
 3. L'élaboration de la stratégie de densification
 4. La formalisation de la stratégie de densification

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

- Les trois entrées principales définissant les secteurs de densification accrue :
 1. L'identification des unités opérationnelles sur la base de l'analyse bâtie, de l'analyse foncière et de l'analyse de l'âge des bâtiments.
 2. L'analyse de la taille des parcelles
 3. L'analyse des éléments paysagers structurants à l'échelle du territoire
- Les différents types d'analyses exposés précédemment vont permettre à la commune de statuer sur la possibilité d'une dérogation. Par exemple, une commune peut décider de ne pas déroger certains secteurs en raison de leur qualité paysagère écologiquement importante, en raison des éléments patrimoniaux à préserver, ou raison des transports publics mal desservis.

Questions et remarques

Un commissaire rappelle le parti-pris décidé par le Conseil municipal par rapport à l'indice de densité, autorisant les dérogations jusqu'à 0.48. Il aimerait avoir des exemples concrets sur le sens d'avoir un indice de densité de 0,6 en termes de morphologie et d'occupation du sol. Au niveau de la perméabilité et des chemins piétonniers dans les zones villas proches des frontières avec les autres communes, il s'interroge également sur la pertinence et la rentabilité de collaborer avec ces dernières.

Mme Aubert rappelle l'importance de caractériser un site existant et de se demander si ses typo-morphologies sont satisfaisantes. La commune doit se demander, d'une part, si elle souhaite conserver les typologies existantes d'un secteur de la zone villas au détriment de la pleine terre, en raison de l'expansion de la densité, ou si, d'autre part, elle souhaite alterner ou changer les typologies bâties pour ménager du vert, en raison du fait qu'il s'avère structurant et permette de répondre à certaines exigences. Ensuite, Mme Aubert répond par la positive à la deuxième question en encourageant les échanges avec les autres communes au niveau du PDCP ; elle précise également que suivant l'état d'avancement et d'identification des cheminements cohérents, l'OU peut également accompagner la commune dans le processus de rapprochement avec les autres communes avoisinantes.

M. Nemitz rappelle que la stratégie Zone 5 devra gérer et se positionner par rapport aux intérêts privés et publics de la zone villas en permettant aux propriétaires de composer avec les éléments du cadre de la stratégie de densification.

Une question est posée concernant l'inconvénient généré par trop de critères contraignants, entraînant un figement de la zone villas, empêchant également toutes modifications de zone postérieures pour les quinze prochaines années.

Mme Aubert explique que par exemple dans un secteur de densification accrue identifié, de nombreux et divers aspects sont cumulés (paysagers, viaires etc.), à la suite desquels un propriétaire ne va pas aller jusqu'à 0,48, mais réalise tout de même un projet à 0,3 ; la commune a donc affaire à un bâti plus récent à 0,3, où le foncier n'a pas été durci, car aucun morcellement n'a eu lieu. Mme Aubert précise toutefois que dans une stratégie Zone 5, si la commune constate la présence de parcelles de plus de 5'000m² sur son territoire, il est très recommandé de les identifier.

Concernant la question relative au figement de la zone villas rendant impossible tout développement à long terme, Mme Aubert répond par la positive, en précisant que c'est pour cette raison que tout l'enjeu du travail effectué sur la Zone 5, par la commune, est de déterminer les zones qui resteront résidentielles, mais qui auront un peu plus d'habitants. Mme Aubert précise également que si la commune identifie des secteurs de densification

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

accrue, ces derniers constitueront un intérêt pour le promoteur et c'est à ce moment-là que la commune doit voir avec les propriétaires sur les moyens et la faisabilité d'une densification. Mme Aubert rappelle l'importance d'identifier les secteurs densifiables de la Zone 5, cette dernière étant sous la gestion de la commune.

12) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 31 MAI 2021 – RAPPORTEUR : MME PRISCILLE DIA

a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

=====

Mme Caroline MONOD est élue au poste de Présidente de la Commission des sports.

M. Thierno BARRY est élu au poste de Vice-président de la Commission des sports.

b) Divers

=====

Mesures Covid et sport

M. CARNAZZOLA annonce que, suite aux annonces du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat, l'accès aux installations sportives a été assoupli mais que les plus de 20 ans restent pénalisés pour leur pratique à l'intérieur des salles. Les sports de contact, les arts martiaux, boxe, nihockey, volley ball, basket ball ne sont pas permis sous leur forme habituelle.

Association SportLink

Un commissaire fait part du lancement de l'application gratuite SportLink qui a pour but de connecter les fans du sport afin de pallier l'absence d'activité due au Covid. Il souhaite pouvoir inviter l'association à l'origine de l'application car il s'agit de Lancéens.

13) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2021 – RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN

a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

=====

M. Alain FISCHER est élu au poste de Président.

Mme Kristine BEUN est élue au poste de vice-Présidente.

b) Présentation de l'étude « Résilience climatique »

=====

L'étude "Résilience climatique" est en lien avec la motion votée par le Conseil municipal à la fin de l'année 2019 qui demandait de réfléchir à la mise en œuvre d'un plan climat. Cette

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

étude a été réalisée par l'Université de Genève qui a démarré le 1er juin 2021 et montre un réchauffement global de 7°C d'ici 2049, ce qui est inquiétant.

Dès cet automne, les chercheurs commenceront à énoncer des pistes stratégiques.

Une présentation complète de l'étude sera prévue en décembre 2021 ou en début d'année 2022.

Le mandat poursuit trois objectifs :

- Évaluer les données du SITG, données statistiques, dynamiques d'urbanisation en cours et enfin scénarii prospectifs, (et SWOT). C'est l'état des lieux et un diagnostic territorial.
- Développer des scénarii d'adaptation à l'échelle des différents points chauds, des projets d'urbanisation en cours ou à venir et des périmètres identifiés par les services de l'administration communale.
- Proposer des principes typo-morphologiques afin de compléter le Guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres ou alimenter les cahiers des charges des concours d'urbanisme ou d'architecture.

Pour réaliser ces objectifs, il sera procédé en quatre temps :

- Discuter des points chauds/froids communaux au niveau des températures : il existe déjà un recensement communal de ces points chauds/froids (Local Climate Zone ou LCZ) et ce afin d'obtenir pour un sentiment de confort thermique.
- Identifier les vulnérabilités : sur les populations et quelles seront les populations les plus exposées (anticipation des inégalités environnementales) selon les zones. Les inégalités environnementales ont déjà été étudiées depuis 2018 (V.<https://ge.ch/sitg>).
- Proposer des principes d'aménagement : dans l'aménagement communal, (seuils de densité ou des types d'urbanisation qu'il ne faudrait pas franchir, au risque d'avoir trop de nuisances ou des problèmes liés au réchauffement climatique) avec une réflexion sur le référentiel urbain à l'échelle communale.
- Montrer les enjeux de trois périmètres émanant des services de la Ville de Lancy : la zone de villas lancéenne, de la MZ 12162-A (Pont-Rouge 2) et du secteur Avenir-Caroline.

En conclusion :

- Il reste l'aspect novateur du cumul de la question du réchauffement climatique avec celle de la vulnérabilité des populations (V. publication du CATI-GE et du HEG).
- Il y a donc la nécessité d'établir un diagnostic des points chauds et des moyens à mettre en œuvre pour éviter ces îlots de chaleur.
- L'étude ne cartographiera pas les endroits où se cumulent les inégalités, s'ils existent.
- Enfin, pouvoir bénéficier de cartes désignant les îlots de chaleur (l'urgence climatique).

La résilience (ou moyens d'action sur le cadre de vie) pour agir au plus vite par la forme des bâtiments, replantations d'arbres, modifications de revêtements et améliorations des sites, matériaux.

La Ville de Lancy entend mettre en œuvre des moyens pour pallier le réchauffement climatique et atteindre les objectifs de diminutions de CO₂. Un plan d'action contenant une priorisation des mesures sera élaboré, notamment par rapport à l'étude de résilience climatique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

c) Présentation du bilan carbone de la Ville de Lancy

=====

Ce bilan carbone, qui est en lien direct avec la problématique des enjeux climatiques, répond à la motion du Conseil municipal pour un plan climat votée en octobre 2019. En réponse à cette motion, le Conseil administratif a déclaré en 2021 l'urgence climatique et s'est engagé à développer sa politique climatique à l'aide d'une stratégie climat en réalisant un bilan carbone.

La commune a dressé un bilan des Gaz à Effet de Serre (GES ou bilan carbone), grâce à un outil développé par l'entreprise Quantis, en collaboration avec le Service cantonal du développement durable. Celui-ci permet d'établir un bilan annuel (référence année 2019) des émissions de GES. Le cadre méthodologique le plus connu est le "GHG Protocol".

La stratégie climat, qui n'a pas pour but de remplacer la politique énergétique communale ni celles en matière de mobilité ou d'environnement mais une "vision climat", sera développée davantage cet été.

Le bilan carbone priorisera :

- d'organiser des mesures afin de répondre à court, moyen et long terme à l'urgence climatique.
- de coordonner les différentes politiques communales (énergétique, mobilité, environnement), avec priorisation.

La Suisse sera particulièrement touchée par le changement climatique, ce qui augmentera la probabilité d'apparition d'un certain nombre de risques (fortes chaleurs, crues, gestion de l'eau et de sa qualité, etc.).

La stratégie climat (ou politique climatique) communale repose sur deux piliers :

- L'adaptation aux changements climatiques : grâce à l'étude de l'UniGe et notamment afin d'améliorer la résilience de la commune.
- La réduction des gaz à effet de serre : grâce au Centre de recherche énergétique et municipal (CREM).

Dans les résultats du bilan carbone, une distinction doit être faite entre :

- les émissions directes qui regroupent les GES émis uniquement sur le territoire communal
- et indirectes (émissions grises) qui concernent les GES provenant de l'étranger, mais qui sont consommés en Suisse et à Genève (importation d'aliments, de biens de consommation, de matériaux de construction, d'énergie et déplacements des Résidents).

Pour Lancy, il est prévu de réaliser un bilan territorial comprenant les émissions directes et indirectes, ainsi qu'un bilan carbone de l'administration communale. Une distinction est opérée dans le bilan carbone entre la mobilité des habitants (les trajets domicile-travail) et la mobilité pendulaire (loisirs, achats, traversée de Lancy).

Grâce à ce bilan carbone, la commune peut se situer par rapport à la stratégie climat : la tendance étant à la baisse avec 12,2 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant, et de 12,6 tonnes en comptabilisant le secteur de l'industrie, la consommation des ménages (46%), mobilité (23%), énergie (17%), construction et les infrastructures (13%).

Quant à la "séquestration du CO₂" dans la végétation (mesurable et comptabilisable dans le bilan carbone), ces valeurs sont très faibles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Concernant la neutralité carbone, il s'agira de réduire les émissions de CO₂. Le canton définit la neutralité à environ 1 t. d'équivalent CO₂ par habitant en 2050. Aujourd'hui, ce montant est d'environ 11 t. : il faudrait donc diminuer ces émissions de 90% d'ici 2050.

Les 5 domaines d'actions sur lesquels un travail sera effectué cet été (qui sera amélioré d'ici septembre), afin de coordonner les différentes mesures déjà en place, sont :

- L'énergie : un certain nombre de projets émanent du PDCom des énergies,
- La mobilité : l'objectif serait de renforcer le transfert modal vers la mobilité douce et de favoriser le développement de l'électromobilité et la réduction du transport de marchandises.
- La consommation des ménages : l'alimentation est un des grands enjeux en termes de bilan carbone (consommation de viande et transport d'aliments). Aujourd'hui, parmi toutes les matières importées, les plus grands flux concernent les matériaux de construction, l'énergie et l'alimentation. Favoriser la durée de vie des biens de consommation et développer l'économie circulaire seront également des objectifs.
- Les constructions et infrastructures : en travaillant notamment sur les constructions et rénovations bas-carbone.
- Lancy, ville exemplaire : l'Administration se devra d'être exemplaire, car les pouvoirs publics ont une influence considérable sur le bilan carbone.

d) Divers

=====

Arbres abattus au stade des Fraisiers (dans le cadre des travaux de transformation) :
Plus d'arbres seront replantés que ceux abattus, même s'il n'est pas possible de compenser par la plantation les années perdues par l'abattage.

Genève-Montagne :

Les deux présentations devraient être insérées sur le CMNet.

Fonctionnement de la commune sur le principe de la transparence :

Chaque projet déposé a toujours montré ses impacts éventuels. Cependant, l'objectif des stratégies exposées est de mettre en place une réelle méthodologie ("pesée des intérêts") par rapport aux impacts d'un projet et de leur éventuelle compensation et ce, afin de mieux maîtriser ceux-ci. L'ensemble des projets en cours a donc toujours été examiné avec un esprit de durabilité. Les nouveaux outils seront beaucoup plus méthodiques et imposeront des "pesées d'intérêt" à bon escient.

La Nuit est Belle s'est déroulée le 21 mai. La plupart des éclairages ont pu être éteints mais le stade de Genève est resté allumé à cause d'un match prévu ce soir-là, ainsi que les deux gares du Léman Express (ne se trouvant pas sur l'éclairage public).

Les fortes pluies tombées le soir de l'événement ont entraîné l'annulation de plusieurs animations. Un pédibus pour l'observation des chauves-souris à tout de même eu lieu et a rencontré un grand succès, malgré l'absence des chauves-souris.

De manière générale, un retour très positif sur l'organisation de l'événement a été reçu par toutes les parties prenantes.

Une nouvelle édition est prévue l'année prochaine.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021**14) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 2 JUIN 2021 –
RAPPORTEUR : MME EMILIE FERNANDEZ**

Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
=====

M. Jotterand est élu Président de la commission et M. Antich est élu vice-Président.

15) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 7 JUIN 2021 – RAPPORTEUR : M. VINCENT MAYER

a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
=====

Election du nouveau Président : Michel Vergain

Election de la nouvelle vice-présidente : Jeanne Bencker

**b) Désignation d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour le Terrain d'aventure
Lancy-Voirets, en remplacement de M. Damien LE GOFF**
=====

Désignation d'un représentant du CM pour le Terrain d'aventure Lancy-Voirets : Smult Kouamé

POINTS FINAUX**16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Martella : je vous remercie pour le compte rendu administratif et financier. Je me suis tourné vers les pages 12-13 qui contiennent nos photos. Je les ai comptées, il y en a 36 sur 37 et malheureusement le trente-septième, c'est moi ! *[rires]*

J'aimerais savoir pourquoi je n'y suis pas - parce que je m'étais quand même apprêté pour la photo... - et je vous serais reconnaissant que ce soit corrigé l'année prochaine si possible.

M. Antich : je voulais proposer une vignette Panini à M. Martella pour mettre dans le compte rendu... !

Mme Rosset : la proposition que je vais vous présenter s'adresse au Conseil administratif.

En cette journée du 17 juin 2021, 50 ans après l'obtention des droits politiques au niveau fédéral pour toutes les femmes suisses, nous voudrions honorer les quinze premières femmes lancéennes, qui se sont présentées en 1963 aux élections municipales à Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Cette année nous fêtons le premier vote fédéral auquel les femmes ont pu participer et qui s'est déroulé le 31 octobre 1971. Ce droit est la résultante d'une lutte politique qui a débuté en Suisse il y a déjà plus de 100 ans.

A Genève, ces droits politiques ont été refusés cinq fois aux femmes en 1921, en 1940, en 1946, en 1953 et en 1959.

Et ce n'est que le 6 mars 1960 que les Genevois ont finalement accordé le droit de vote et d'éligibilité aux Genevoises au niveau cantonal et communal. Ainsi, lors des élections municipales de 1963, les femmes ont pu choisir pour la première fois les autorités communales et se porter candidates.

Nous vous proposons aujourd'hui de rendre un hommage appuyé aux premières Lancéennes qui ont osé se présenter à une élection et investir pour la première fois l'espace politique jusqu'alors essentiellement dévolu aux hommes.

Elles s'appelaient :

Marie-Joséphine Besson-Roch,
Marguerite Cremona-Udry,
Léa Dumonthay,
France Dugerdil,
Rachel Durler,
Jeanne Graedel,
Rose Grand,
Marthe Kunzi,
Isabelle Maunoir,
Hedwige Muri,
Fernande Pittet-Schreibmüller,
Raymonde Rovinelli-Déthiollaz,
Cécile Ryser,
Yvette Valance,
Sarah Wagner

Une seule a été élue, Cécile Ryser.

Elles étaient ménagères, ouvrières, étudiantes, institutrices, employées, assistantes pharmaciennes, hôtesse de l'air et elles n'étaient pas moins légitimes pour se présenter aux élections municipales.

Avec ma collègue Lucia Rosales Deshusses qui a collaboré à cette demande, je propose au Conseil administratif de poser une plaque commémorative dans la salle du Conseil municipal portant l'inscription des noms des quinze femmes qui se sont présentées en 1963 aux élections municipales.

Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, je vous remercie de l'accueil que vous réserverez à cette proposition.

M. Haas : j'ai une question pour Mme Moyard, mais je pense connaître partiellement la réponse : j'avais posé la question sur le budget et l'état de situation à Pont-Rouge – Pâquerettes – Erables. Comme je n'ai eu aucune réponse au début de cette séance, j'imagine qu'au vu de l'enlisement des procédures il n'y a pas forcément de réponse. C'était juste pour en être rassuré et savoir si j'aurai des éléments en septembre, avant qu'il y ait des accidents dans ce quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

M. Couto : j'ai aussi jeté un coup d'œil dans le compte rendu, qui est graphiquement très joli, il y a même le schéma de principe du réseau informatique. Mais ce n'est pas de cela que je veux vous parler. Je me suis penché sur les statistiques des recrutements 2020 en chiffres, et je vois que la Ville de Lancy ne compte que trois apprentis. J'aimerais savoir si la commune de Lancy ne pourrait pas faire un effort plus accru pour avoir quelques places de plus, vu que je connais quelques communes qui ont moins de moyens, qui sont plus petites et qui ont plus d'apprentis.

M. Mayer : ma question porte sur les conditions d'accès à la nouvelle école du Plateau qui sera prête en septembre. C'est un sujet sur lequel j'avais déjà échangé par e-mail avec Mme Moyard, mais j'ai vu passé dans mon entourage des lettres de parents avec quelques signatures, donc je me permets de poser la question cette fois-ci sur la sécurité pour les enfants qui seront dans le quartier de St-Georges.

Pour aller à l'école du Plateau, il faut traverser l'avenue du Petit-Lancy et l'avenue du Plateau. Ces deux routes arrivent sur la route de St-Georges et traversent le trottoir.

Or, surtout l'avenue du Petit-Lancy, on a le matin toutes les voitures qui amènent leurs enfants à Florimont, qui circulent très vite, qui prennent le virage très rapidement souvent parce que d'autres véhicules derrière klaxonnent pour accélérer et très souvent il y a des risques d'accident. Comme il n'y a pas de passage-piétons, je suppose qu'il n'y a pas de possibilités de mettre des patrouilleuses scolaires. Donc, je sais qu'il y aura des demandes pour éventuellement mettre des passages-piétons.

Ma question est : quels sont les éléments de sécurité prévus pour cette population pour pouvoir accéder à l'école du Plateau.

M. Vogel : j'ai plusieurs questions orales et j'ai une question écrite que je vous remettrai Monsieur le Président.

Question écrite :

- *Interpellé par les initiatives et les invitations multiples pour favoriser la bicyclette comme moyen de transport pour se rendre sur son lieu de travail, de scolarisation ou encore de loisirs. On mentionnera notamment les initiatives suisses « bike to work » ou encore « to school », initiative soutenue par le canton de Genève et qui encourage les enfants à partir de 10 ans à se rendre à l'école à vélo le plus souvent possible,*
- *Surpris par le peu d'informations diffusées et le peu de promotion de cette initiative pour la santé et la mobilité douce auprès des élèves lancéens,*
- *Sachant que les habitudes de transports se prennent souvent dès la sortie de l'enfance et pendant l'adolescence,*
- *Stupéfait d'apprendre qu'il semblerait que seul un très petit -voire un trop petit - nombre de places de stationnement pour bicyclettes existe dans et autour des établissements scolaires sis sur le territoire de la Ville de Lancy- ce qui a pour effet de décourager bon nombre de cyclistes potentiels,*
- *Anticipant la possibilité pour cette assemblée de formuler un projet de résolution à destination du Conseil d'Etat et du Département de l'instruction publique en particulier,*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Je pose les questions suivantes :

- *Combien existe-t-il de places de stationnement pour les vélos (abritées et sécurisées) dans et autour de chacune des écoles sur le territoire lancéen - en particulier pour les écoles qui accueillent des élèves de plus de 10 ans ?*
- *Concernant la situation particulière du CO Grandes-Communes, combien y a-t-il de places de stationnement pour vélos (abritées et sécurisées), combien y a-t-il de places de stationnement pour deux-roues motorisées et combien y a-t-il de places de stationnement pour voitures ?*

La même question est posée pour ce qui concerne les quatre sites du CFPT localisés au Petit-Lancy.

Je remercie par avance le Conseil administratif de bien vouloir s'enquérir des réponses à ces questions.

Pour les questions orales, la première concerne une question que j'avais déjà posée : ce sont les lumières au stade des Fraisiers. Des mesures ont peut-être été prises mais elles n'ont pas l'air d'être efficaces. Les lumières sont encore allumées après 22h00 lorsqu'il n'y a plus personne sur le stade. Ma question est : est-ce que des mesures efficaces vont être prises ?

La deuxième question concerne les bagarres sérieuses qu'il y a eu au parc Navazza avec des blessures sérieuses. Y a-t-il un plan pour éviter ce genre de conflits à l'avenir ? Y a-t-il moyen de prévenir ces conflits ? Je suis certain que M. Gay a une réponse à cette question, mais si vous voulez déjà me répondre, il n'y a pas de problème.

La troisième question concerne la circulation cycliste sur la place du 1^{er}-Août, comme vous l'avez mentionné. Plusieurs cyclistes m'ont dit que quand on arrivait de derrière le cimetière sur Curé-Baud et qu'on débouchait sur 1^{er}-Août, on avait de la peine à rejoindre l'itinéraire alternatif qui était prévu.

Et donc, la question est : serait-il possible d'informer les cyclistes ou de mettre en place un visuel qui les invite à ne pas traverser la place du 1^{er}-Août puisqu'ils se sont fait réprimander en traversant la place du 1^{er}-Août sans qu'il n'y ait d'informations qui leur soient mises à disposition. Ils sont d'autant plus étonnés que des voitures peuvent traverser la place le long du passage à gauche lorsqu'ils arrivent.

La dernière question, pour la forme : vous savez que je suis quelqu'un qui se préoccupe de la santé publique, donc je serais heureux de savoir la source qui autorise ou qui décide que l'on peut enlever le masque lorsqu'on parle.

Mme Mühle : j'ai une question assez courte. Pour quelle raison des places de stationnement vélos ont été enlevées à la gare Lancy-Bachet ? Je parle des places gratuites qui se trouvaient à côté de la rampe d'accès pour arriver aux voies quand on arrive de Trèfle-Blanc, c'est-à-dire depuis Plan-les-Ouates.

Mme Bonvin Bonfanti : j'ai aussi une question orale qui concerne la date anniversaire des 50 ans du droit des femmes. Comme vous le savez, ce lundi 14 juin, les femmes de Genève et de Suisse ont fait grève pour revendiquer l'urgence de l'égalité. Les thématiques sont multiples : les salaires, les retraites, la violence, le plafond de verre, la charge mentale, les responsabilités de proches aidants et du soin en général, la sécurité dans l'espace public et la liste est encore

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

longue. Plusieurs de ces thématiques peuvent être abordées au niveau communal, c'est pour cette raison que notre Conseil a voté une ligne dédiée de Fr. 50'000.— dans le budget 2021.

Puisque nous sommes aujourd'hui à mi-année, le groupe des Verts souhaiterait savoir comment le Conseil administratif a prévu d'utiliser ce budget et quelles sont les actions proposées ?

M. Jotterand : nous passons maintenant aux réponses.

Mme Gachet : je vais apporter des réponses à trois questions, ou en tout cas une prise en compte des questions qui m'ont été posées.

Concernant le stade des Fraisiers, je vous avais signalé que cela tombait en plein pendant la fermeture des stades et que nous allions reprendre cette question. Je pensais que cela avait été traité, à première vue il s'agit d'un problème de réglage, mais je reviendrai vers vous en septembre.

Concernant la bagarre à Navazza, effectivement nous avons été alertés de ce fait, c'est une bagarre qui a eu lieu samedi. Nous avons immédiatement pris la chose en main au niveau du Conseil administratif avec la mise en place de patrouilles supplémentaires de police municipale. Comme nous avons d'autres soucis au niveau des parcs liés à l'utilisation et au bruit que cela engendre, nous allons mandater une entreprise privée pour qu'elle tourne principalement les week-ends ou quand il fait beau le soir ; à partir du moment où la police municipale cesse son activité, à 23h30-minuit, un relai sera pris en charge par une société de surveillance. Ce sera normalement mis en place ce week-end - cela dépend de l'appel d'offres - mais cela va être mis en place très rapidement.

Sachez que par rapport à la problématique Navazza et du square Clair-Matin, il y a tout un travail qui vient d'être relancé sur la base d'un projet qui a été validé par le Canton. Nous avons bénéficié d'une enveloppe monétaire relativement importante pour essayer d'assainir cette situation, pas seulement avec des moyens contraignants ou sécuritaires, mais toute une prise en charge au niveau social et M. Künzi et Mme Moyard sont sur le coup. Différents projets sont en train d'être montés et étudiés avec les associations locales, avec nos partenaires, que ce soit les régies, les TSHM, le BUPP, le directeur du collège de Saussure, puisqu'il est aussi très actif sur cette prévention. Les mesures d'accompagnement et sociales devraient être prises, telles que celles que l'on a développées du côté des Palettes et qui ont apporté un très bon résultat en termes de réappropriation du lieu et de bien-vivre collectif. On espère conduire ce même type de mesures du côté du square Clair-Matin, mais dans un premier temps, le temps que l'on puisse apporter et voir les premiers effets de ces mesures, il est clair que nous apporterons aussi une vision un peu plus sécuritaire par la mise en place de ces patrouilles police municipale et agence de sécurité.

Concernant la place du 1^{er}-Août, je m'étais réjoui d'avoir annoncé en début de séance que la police municipale avait fait son travail en régulant les passages des cyclistes, en tout cas ceux qui roulaient trop vite. Je vois qu'il y a un effet collatéral, donc nous allons prendre en compte ceci et marquer de manière plus optimale le chemin de délestage pour éviter aux cyclistes d'utiliser cette place du 1^{er}-Août.

Mme Moyard : je vais répondre à cinq questions. Mme Rosset, le Conseil administratif accueille avec intérêt votre proposition. Et cela tombe à point nommé par rapport au travail sur l'égalité que nous avons entamé et nous allons très rapidement déterminer comment mettre en place une plaque commémorative dans le sens que vous indiquez.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

Pour rester sur le thème de l'égalité, Mme Bonvin, je croyais l'avoir indiqué en séance plénière du Conseil municipal, mais en tout cas cela a été fait lors de la dernière Commission de l'administration. Il a été indiqué, par le Secrétaire général et moi-même, que nous avons emmanché le dossier sérieusement : en effet, nous avons mandaté, après avoir demandé différents devis, le Deuxième Observatoire afin de nous proposer une étude, un mandat planifié de manière assez restreinte, qui a commencé en avril et qui se terminera avec un rendu final livrable à la fin de l'année civile, pour une analyse précise de l'égalité au sein de notre administration sur l'ensemble de ses activités, ce qui permettra ensuite de fournir des propositions quant à la mise sur pied d'un plan égalité. Ce mandat a été conclu, évidemment il y a toujours une marge d'erreur, pour un montant de Fr. 30'000.— par rapport à la ligne que vous avez adoptée dans le cadre du budget qui était de Fr. 50'000.--. Le solde pourra être utilisé à la fois pour des soutiens à différentes associations œuvrant dans le domaine et peut-être pour une partie pour des projets concrets. On est donc sur un travail itératif, il y a déjà une première partie à faire au niveau de l'état des lieux. Ensuite, bien sûr, on viendra vous le présenter en Commission de l'administration et on pourra déterminer alors les pistes d'action prioritaires. Pour répondre très concrètement, cette ligne est affectée au secrétariat général, elle sera évidemment utilisée à bon escient dans le cadre du budget 2021, mais les attributions éventuelles à des associations n'ont pas encore été faites, comme c'est le cas par exemple pour les subventions sociales qui n'ont pas encore eu lieu non plus.

M. Haas, je suis absolument navrée de vous avoir oublié. Par contre j'avais quand même fait mes devoirs de reprendre le dossier concernant la rampe de Pont-Rouge, mais je vous prie de m'excuser de ne pas en avoir fait état en début de séance.

Comme vous le savez, le crédit a été voté il y a de cela un certain temps par votre Conseil, mais l'autorisation de construire n'a toujours pas été délivrée car il y avait un veto - nous sommes à la rampe du Pont-Rouge - de l'Office cantonal des transports pour deux raisons : je l'avais déjà brièvement indiqué, en haut au niveau du chemin des Erables et chemin des Vieux-Chênes et en bas à la hauteur de la FMB qui était à l'époque en chantier. La situation s'est un peu améliorée quand même. En haut, cela va mieux, les travaux seront faits en juillet, on a trouvé une solution qui convient à l'OCT, la mise en service des feux sera faite en septembre. Le problème est encore en bas, étant donné que les feux de chantier qui avaient été mis à la sortie de la FMB à la base pour le chantier du CEVA, puis cela a été prolongé pour le chantier de Pont-Rouge. L'OCT verrait d'un bon œil de le pérenniser. En fait tant qu'il n'y a pas cela, l'autorisation n'est pas donnée, l'OCT a bloqué en attendant la fin du chantier de Pont-Rouge, d'où le fait que rien n'avancait. Nous devons maintenant déposer une demande d'autorisation complémentaire dans ce sens-là, cela sera fait d'ici la fin du mois via notre mandataire. Ensuite, il faudra refaire des appels d'offres, nous espérons un début de chantier, si tout va bien, en 2022, il y en a pour six mois de travaux et on devrait, je l'espère, avoir terminé la chose à l'été 2022.

M. Couto, en ce qui concerne les apprentis, effectivement je vous remercie de votre lecture attentive, c'était déjà la lecture attentive qui avait été faite dans le cadre du précédent budget, qui avait abouti à l'adoption par votre Conseil d'une motion, demandant au Conseil administratif d'ouvrir davantage de places d'apprentissage. Nous vous avons déjà indiqué que le Conseil administratif partage tout à fait cette ambition. Le problème, c'est qu'une fois qu'on l'a dit sur le papier, on ne l'a pas encore fait concrètement. Pourquoi ? Parce que premièrement des apprentis, comme n'importe quel employé, nécessitent des locaux, des moyens, mais surtout un encadrement, c'est-à-dire qu'il faut avoir des maîtres formateurs qui sont certifiés, qui ont le temps, donc il faut le leur donner, s'ils ne l'ont pas déjà il faut les décharger d'autres activités pour qu'ils puissent encadrer un apprenti ; un apprenti, ce n'est pas juste un jeune qu'on pose là à côté de soi. Donc, cela nécessite tout un travail. L'administration travaille là-dessus, également sur la réponse à la motion qui a été déposée, que vous aurez à la rentrée et c'est vraiment un objectif du Secrétaire général et de moi-

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

même au niveau du dicastère de l'administration ainsi que de mes deux collègues. Simplement, concrétiser cela intelligemment, cela prend un peu de temps mais sur l'ambition nous sommes parfaitement d'accord.

M. Mayer enfin, en ce qui concerne les abords et la sécurité des écoliers pour l'école du Plateau, je vous avais indiqué un certain nombre de choses concernant la sécurité du côté de l'avenue de St-Georges. Les relations ne sont pas toute simples avec le Canton, qui est de bonne composition mais sans plus. Néanmoins, il y aura une patrouilleuse scolaire dès la rentrée, mais il devrait en principe y avoir un passage-piétons sécurisé par des feux. Le Canton s'était engagé à le faire, parce que à ce moment-là il n'y a pas besoin de patrouilleuse scolaire et c'est nettement plus sécuritaire pour les enfants. Il nous a promis qu'il ferait cela pour la rentrée scolaire mais je le croirais quand je le verrai. Et nous avons des ambitions plus importantes sur la requalification de l'avenue de St-Georges, mais là on n'est franchement pas d'accord avec le Conseil d'Etat au vu des derniers courriers que nous avons reçus de M. Dal Busco, mais on est sur du plus long terme. Il y a néanmoins de toute façon l'enjeu de déplacer quelque peu le passage-piétons qui est à surveiller soit par une patrouilleuse, soit à réguler par des feux, parce qu'il est extrêmement dangereux là où il est situé actuellement ; il est en effet en sortie de virage sur une route où les vitesses sont régulièrement pas mal élevées, ce qui évidemment nous pose du souci, mais nous suivons cela de manière précise.

En ce qui concerne l'avenue du Plateau, vous m'apprenez qu'il y a une pétition ou un courrier en cours de signatures, j'y répondrai bien entendu rapidement de manière à tranquilliser les parents. Sachez que nous avons fait un point de situation avec les différents chefs de service concernés tant au niveau de la sécurité des travaux que des écoles. Pour l'avenue du Plateau, nous avons le projet - alors ce ne sera pas effectif pour la rentrée parce que c'est dans le cadre de la requalification de l'avenue de St-Georges - de faire un seuil quand on entre ou quand on sort de l'avenue du Plateau, ledit seuil est en fait la continuation du trottoir de l'avenue de St-Georges en perpendiculaire, ce qui fait qu'on a un seuil de ralentissement naturel si l'on veut. D'autre part, je vous rappelle que l'avenue du Plateau est en zone 30, que bien entendu les APM feront un travail de sensibilisation et de sécurisation à la rentrée comme ils le font sur toutes les écoles, mais particulièrement sur celle-ci vu qu'il s'agira de nouveaux cheminements tant pour les élèves que pour les autres utilisateurs. De plus, nous avons décidé lundi dernier d'installer un kit école, un marquage au sol pour bien informer de la proximité de l'école les véhicules qui circulent sur l'avenue du Plateau. Avec l'ensemble de ces démarches, plus ce qu'on arrive à faire avec mon collègue Damien Bonfanti sur la question de la mobilité, on devrait arriver à une situation sereine pour l'ouverture de l'école du Plateau à la rentrée.

M. Bonfanti : par rapport à la question écrite, la réponse sera donnée à fin septembre pour que l'on ait le temps de récupérer les informations.

Par rapport à la question sur l'interface de tram au Bachet, il s'agit du domaine public cantonal. Donc, nous allons nous enquérir auprès du Canton pour savoir pour quelles raisons ces places ont été enlevées.

Par rapport à la question des masques, il s'avère que j'ai assisté il y a quelques jours à une séance publique avec un Conseiller d'Etat qui, à un moment donné, a enlevé son masque et expliqué à tout le monde que c'était possible de le faire, donc je l'ai fait aussi et tout le monde l'a fait par la suite. Je me suis enquis auprès de lui de savoir pour quelle raison il avait pu enlever son masque, il m'a expliqué que le service du médecin cantonal préconisait de pouvoir enlever les masques quand on était face à un micro, que l'on parlait durant quelques minutes et que les distances aux personnes étaient respectées. Donc, c'est possible.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

M. Jotterand : vous avez la réponse M. Vogel et je vous laisserai vous adresser à la médecin cantonale après la séance.

Nous arrivons au terme de l'ordre du jour, je clos donc la séance. Je vous souhaite un bel été et je me réjouis de vous retrouver dans la salle habituelle avec le comptage des voix électroniques.

Bonne soirée à toutes et à tous !

La séance est levée à 22h05.

La Secrétaire :

Deborah Mühle

Le Président :

Matthieu Jotterand

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2021

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.